

PERSPECTIVES

CSN

Le magazine
de la Confédération
des syndicats
nationaux

octobre
2013

numéro 43

LES CONSEILS CENTRAUX

LA LUTTE POLITIQUE, PLUS QUE JAMAIS!



PROSTITUTION
UN BANAL COMMERCE ?

MAL-FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS
**UN ENJEU DE TAILLE
POUR LE MOUVEMENT SYNDICAL**

NOUS NE NOUS TAIRONNONS PAS

Certains voudraient que nous nous taisions sur les enjeux politiques, que nous pratiquions un syndicalisme de repli, que nous nous en tenions à négocier des conventions collectives et à en assurer l'application. Certes, c'est notre premier devoir, mais s'arrêter là nous amènerait à négliger tout l'espace du progrès social que nous défendons depuis les balbutiements du syndicalisme.

Ceux qui nous appellent à pratiquer ce genre de syndicalisme au plus près du corporatisme — les représentants des employeurs et la droite en général — sont les mêmes qui, par ailleurs, tirent toutes les ficelles pour promouvoir leurs projets, leur vision. Ils

n'ont de cesse d'intervenir sur la place publique, de marteler leur message et de tenter d'assimiler leurs intérêts de classe à celui de l'intérêt général, en dupant tout le monde.

C'est pour mieux prendre toute la place qu'ils réclament notre silence sur les questions politiques. C'est pour cela qu'ils appuient toutes les initiatives qui restreindraient la capacité d'agir des organisations syndicales, comme on l'a vu pour les projets de loi antisyndicaux déposés par les conservateurs à Ottawa.

Lorsque les minières affirment haut et fort qu'elles ne devraient pas payer plus de redevances ou d'impôts ni subir de contrainte quant à la transformation de nos ressources minières, les patrons montent aux barricades pour les appuyer. Et nous ne devrions rien dire. Nous devrions regarder passer le train pendant qu'eux exercent toutes les pressions politiques à leur portée pour exploiter nos matières premières non renouvelables, sans que nous en retirions notre juste part ni que ne se développe une industrie de transformation de ces matières au Québec ?



PAUL LABELLE

LE MOT du président

JACQUES LÉTOURNEAU

CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

Nous croyons, au contraire, que lorsqu'il est question d'exiger une juste répartition de la richesse, il est de notre devoir d'être aux premiers rangs.

Quand le maire de Québec s'autorise à exiger du gouvernement qu'il permette aux municipalités de décréter les conventions collectives lorsqu'elles estimeront qu'une entente est impossible, c'est à l'équilibre même des relations du travail qu'il s'en prend. Nous devons être intransigeants devant ces attaques frontales qui sont venues, qui viennent et qui viendront encore de tous les tenants du retour à l'arbitraire.

Nous avons toutes les raisons d'être inquiets du climat social dans lequel nous sommes

plongés. Avec, entre autres, les révélations de la commission Charbonneau, l'étalage des réseaux d'influence, le peu de hauteur démontré par nos représentants politiques, un climat de suspicion s'est installé. Rien d'étonnant que nombre de nos concitoyens et de nos concitoyennes remettent en cause les institutions, y compris les organisations syndicales. Cette situation ne doit pourtant pas constituer une excuse pour se replier sur nous-mêmes.

Au contraire, la campagne que nous entreprenons pour sortir de la morosité et du cynisme vise à ouvrir des perspectives plus larges que celles que la droite a voulu nous tracer. Les années Harper-Charest ont marqué notre société au point d'en affaiblir certaines valeurs, qui pourtant nous honorent en tant que collectivité. Au premier chef, c'est à notre sens de la solidarité que la droite s'en est prise. Il nous appartient d'endiguer cette marée conservatrice. Nous n'y arriverons pas seuls, nous le savons, d'où la nécessité de renforcer nos solidarités et d'en construire de nouvelles. ■

Perspectives CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux.

514 598-2131

Publié quatre fois par année, il est tiré à 27 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN.

Coordination

Roger Deslauriers

Adjointe à la coordination

Lyne Beaulieu

Rédaction

Pierre-Luc Bilodeau, Judith Carroll, Roger Deslauriers, François Forget, Ariane Gagné, Jean-Paul L'Allier, Martin Petit, Michel Rioux, Jacques Rouillard, Constance Roussy, Lyle Stewart, Mathieu St-Onge et Annie Venne

Correction d'épreuves

Lyne Beaulieu, Claire Trencia

Conception graphique

Philippe Brochard

Couverture

Michel Giroux

Photographie

Archives CSN, Normand Blouin, Jacques Boucher, Gaston Boulay, Stephen C. Host, Philippe Gingras, Michel Giroux, Marco Gladu, Antonio Héroux, Sean Kilpatrick, Paul Labelle, Pouteau/Crozet - ILO Photos, Lyle Stewart et Stéphane Thomassin

Illustration

Sophie Casson, Luc Melanson, Alain Reno

Impression

Accent Impression

Distribution

Module de distribution de la CSN

Pour modifier le nombre

d'exemplaires reçus

514 598-2233

ISSN : 1705-6527

Dépôt légal : BANQ, 2013

Dépôt légal : BAC, 2013

Envoi de poste publication
n° de convention : 40064900

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
CSN, 1601, ave. De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5





MICHEL GIBROUX

14

DOSSIER - LA LUTTE POLITIQUE, PLUS QUE JAMAIS!

Les conseils centraux, représentant de la CSN partout sur le territoire du Québec, ont tenu leurs congrès au printemps. Ce moment a permis de prendre le pouls des syndicats et de se positionner, entre autres, pour relancer la vie syndicale et la mobilisation pour faire face au vent de droite.



NORMAND BLOUIN

08

ENJEUX

MAL-FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

12

70^e ANNIVERSAIRE

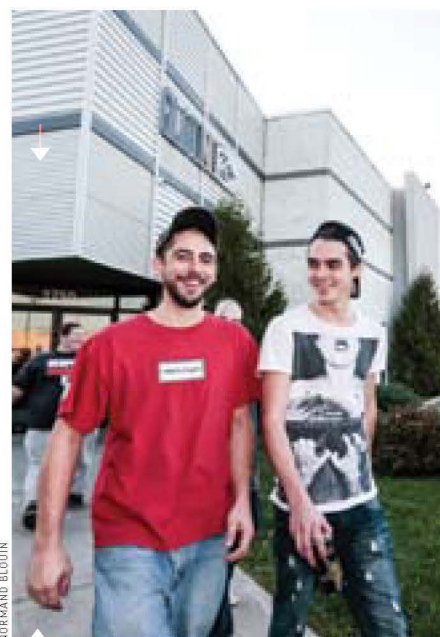
CONFLIT À LA PRICE BROTHERS

13

HÉRITAGE

LA LUTTE DES INFIRMIÈRES DE SAINTE-JUSTINE

NOUVELLES DU FRONT



NORMAND BLOUIN

23

Glutino de Laval

LE GOÛT DE LA VICTOIRE

24

UCCO-SACC-CSN

UNE MOBILISATION GAGNANTE

25

Négociation à Radio-Canada

ON LÂCHE RIEN!

26

En bref

CHRONIQUES

20 **INTERNATIONAL**
Quand la planète travail se rencontre

22 **SANTÉ ET SÉCURITÉ**
La prévention, c'est payant

28 **HISTOIRE**
Aux origines de la CSN

30 **HUMEUR**
Le retour du balancier

04

ENJEUX

LA PROSTITUTION, UN BANAL COMMERCE?

05

ASSURANCE AUTONOMIE

EN ROUTE VERS LA PRIVATISATION



ARCHIVES CSN



IMAGE SOURCE/LA PRESSE CANADIENNE

PROSTITUTION

UN BANAL COMMERCE ?

Le comité national de la condition féminine a reçu le mandat de fournir des éléments de réflexion à la CSN sur la marchandisation du corps des femmes. C'est sur cette base que la CSN établira sa position officielle sur la question. Pour alimenter les discussions, deux conférencières et un conférencier ont prononcé une allocution lors d'une formation au conseil fédéral de juin dernier.

PAR ARIANE GAGNÉ

ILLUSTRATION : SOPHIE CASSON



A ce débat, s'ajoute la décision à venir en 2014 de la Cour suprême du Canada concernant le jugement de la Cour d'appel de l'Ontario, qui a légalisé la tenue de maisons de débauche et partiellement décriminalisé certaines formes de proxénétisme.

La criminalisation des maisons closes libellée à l'article 210 du Code criminel (C. cr) contreviendrait, selon la Cour ontarienne, à l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, selon lequel «chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne». Pour en arriver à cette décision, la Cour a invoqué la sécurité pour les prostituées d'agir dans un lieu «contrôlé» comme celui d'une maison close. Quant à l'article 212 (C. cr) sur le proxénétisme, le jugement stipule qu'il est anticonstitutionnel de criminaliser une relation commerciale (travailleuse du sexe-client) qui n'est pas forcément basée sur l'exploitation.

La prostitution est décriminalisée dans l'état actuel du droit au Canada. Les activités qui l'entourent (proxénétisme, tenue de maisons closes et sollicitation des clients)

sont pour leur part illégales au sens du Code criminel.

Fait étrange, le jugement de la Cour ontarienne a utilisé la Charte pour décriminaliser les activités relatives à la prostitution, malgré le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes, enchâssé dans cette même charte. «La prostitution est une institution d'oppression et de domination des femmes, par définition extrêmement inégalitaire», fait remarquer le conférencier Richard Poulin, auteur de *La mondialisation des industries du sexe*.

Libre choix forcé ?

Dans nos sociétés individualistes, on tend à penser que les femmes choisissent librement et de façon éclairée la prostitution pour gagner leur vie. Or, souligne l'invitée du conseil fédéral, Julie Miville-Dechêne, présidente du Conseil du statut de la femme, les «pretty woman» heureuses qui décident en toute connaissance de cause de se tourner vers la prostitution sont minoritaires. Celles-ci représentent tout au plus 20 % de l'ensemble des prostituées. A contrario, 80 % ont commencé

à l'âge mineur et 80 à 95 % de ces femmes ont été victimes de violences sexuelles.

Selon l'autre invitée, Lilia Goldfarb, directrice des programmes du Y des femmes de Montréal, les jeunes filles issues d'une famille dysfonctionnelle sont enclines au peu d'estime de soi. Encouragées très tôt à se valoriser par rapport à leur apparence physique, elles sont plus susceptibles que les autres de pratiquer une sexualité précoce dans un contexte violent.

«Implicitement, la publicité lance le message qu'une femme doit être sexy pour être reconnue. Elle contribue grandement à banaliser l'idée du corps de la femme comme objet sexuel et ouvre la porte à une industrie centrée sur l'exploitation des femmes pour le plaisir masculin», souligne-t-elle.

Augmentation de la traite

D'autres idées reçues au sujet de la prostitution suggèrent que les hommes sont des êtres assoiffés de sexe et incapables de contrôler leur sexualité. On part de la fausse prémisse que les hommes éprouvent des besoins sexuels irrésistibles et que la prostitution



permet d'éviter des agressions. « Absolument rien ne nous permet de conclure à de tels propos », affirme Richard Poulin.

Pour lui, il s'agit d'un autre mythe qui conduit la société à accepter que des femmes soient mises à la disposition des hommes. Veut-on vraiment que cette forme de domination devienne à ce point facile? Souhaiter-t-on que Montréal, déjà reconnue comme un haut lieu de prostitution, en devienne l'une des plaques tournantes mondiales? Les questions méritent d'être posées.

Décriminaliser les proxénètes et les clients qui exploitent les prostituées s'avère, pour Julie Miville-Dechéne, complètement ahurissant. Les gouvernements qui ont adopté cette voie, soutient-elle, ont assisté à une augmentation faramineuse du trafic des femmes. Un an après avoir complètement décriminalisé la prostitution, les Pays-Bas ont connu une croissance de l'industrie du sexe de 25 %. Cette augmentation a entraîné une pénurie de prostituées et fait naître une industrie clandestine parallèle, alimentée par l'arrivée d'immigrantes sans papier et par le crime organisé. Les études démontrent que

la décriminalisation amène davantage les hommes, en l'absence de contraintes légales, à recourir aux services de prostituées.

Illusion de sécurité

La décriminalisation des maisons closes permettrait-elle aux femmes d'être mieux protégées? Rien n'est moins sûr, précise encore Julie Miville-Dechéne. En Allemagne, une étude du ministère de la Famille stipule que la loi n'a ni réduit la criminalité ni amélioré la protection des prostituées. La même étude rapporte de plus que seulement 1 % des femmes interrogées auraient signé un contrat de travail en tant que prostituées.

« Il existe une espèce de hiérarchie dans la prostitution. Les femmes qui se prostituent dans la rue sont les plus amochées. Dans un contexte de décriminalisation complète, un bon nombre d'entre elles travailleraient quand même dans la rue, soit parce qu'elles préfèrent cette liberté ou parce qu'elles ne seraient pas des candidates alléchantes pour les tenanciers des maisons closes. »

À propos de la garantie de sécurité qui viendrait avec la légalisation des maisons

closes, Richard Poulin est d'avis que des mesures de précaution telles que l'installation de boutons panique et l'interdiction d'utiliser des coussins et des oreillers dans les chambres, ou encore la remise d'un guide d'autoprotection aux escortes, comme l'ont fait l'Allemagne, l'Australie ou les Pays-Bas, indiquent tout simplement que la violence est bien présente.

En Australie, soutient-il, les maisons closes ont droit de cité, pourvu qu'elles obtiennent un permis. Mais même s'il survient dans un environnement légal, l'acte de prostitution demeure dangereux en soi. « Ce n'est pas le fait qu'un bordel paie des taxes qui empêchera le client de s'en prendre à la prostituée une fois dans la chambre », ajoute-t-il.

Le modèle scandinave

Pour freiner la prostitution, certains pays comme la Suède, la Norvège et l'Islande, où elle est toujours criminalisée, la combattent notamment par la mise sur pied de services sociaux visant à aider les prostituées à changer d'occupation. Ces États pénalisent lourdement l'achat de services sexuels et lancent des campagnes de sensibilisation massives pour contrer la banalisation de cette forme de violence et d'exploitation envers les femmes.

Depuis l'adoption de ces mesures, la Suède a vu bondir le nombre de clients arrêtés et la prostitution de rue diminuer de moitié. Très surveillées, les bandes criminalisées sont allées exercer ailleurs leurs activités illicites. Toutes ces mesures semblent avoir aussi produit des changements de mentalités. Les sondages témoignent en effet de la baisse constante du nombre d'hommes qui fréquentent les prostituées.

En somme, les lois existent au Canada, mais le problème réside dans leur application, affirme Richard Poulin. Selon lui, il est impératif de sévir contre les proxénètes et les clients plutôt que d'exercer de la répression envers les femmes.

Il s'avère également nécessaire de mettre en place des services sociaux qui sont destinés aux prostituées et qui manquent cruellement ici. « À l'heure actuelle, les groupes qui interviennent sur le terrain s'occupent principalement de distribuer des condoms aux femmes et de les sensibiliser à la vaccination. Oui, nous devons continuer à les aider de façon concrète dans leur quotidien, mais nous devons aussi et surtout leur donner les moyens de se sortir de là », conclut finalement Julie Miville-Dechéne. ■

LIVRE BLANC SUR L'ASSURANCE AUTONOMIE

EN ROUTE VERS LA PRIVATISATION

En mai dernier, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Réjean Hébert, présentait le livre blanc *L'autonomie pour tous*. S'il était adopté dans cette version, une réduction des services de soutien à domicile serait à prévoir. Alors que le Québec fait face au phénomène du vieillissement de la population, c'est une universalité à géométrie variable que propose le gouvernement pour les soins à domicile, sous couvert de donner à chacun la possibilité d'exercer ses propres choix. *Perspectives CSN* a rencontré les responsables politiques de la centrale sur cet enjeu.

PAR **ARIANE GAGNÉ**

Les différents gouvernements à Québec prétendent depuis des années vouloir respecter le choix des aîné-es de vivre le plus longtemps possible à la maison. L'idée est bonne en soi si des ressources suffisantes sont consenties pour répondre aux besoins de la personne et de ses proches. Or le projet n'emprunte pas cette voie.

Le ministre veut mettre en place une assurance autonomie qui permettrait d'offrir aux personnes dans le besoin des services de soutien à domicile, services professionnels de base (soins infirmiers et psychosociaux, nutrition, réadaptation), d'aide et d'assistance de longue durée (activités quotidiennes et domestiques), et aux proches aidants. Mais comment le gouvernement pourra-t-il en assurer le financement ?

Fonctionnement de l'assurance autonomie

À court terme, le montant annuel consacré aux soins de longue durée serait composé d'un fonds protégé incluant les sommes allouées aux soins à domicile et des 500 millions promis par le gouvernement jusqu'en 2017-2018. Le ministre affirme qu'à partir

de 2018, il faudra trouver les moyens de financer la caisse.

Le régime serait aussi financé par une contribution personnelle fixée en fonction du revenu des personnes qui demanderont de l'aide pour les activités de la vie quotidienne (AVQ) : l'allocation à l'autonomie (ASA) serait effectivement évaluée selon leurs besoins, leur environnement et les ressources dont elles disposent.

« Le ministre dit que la contribution individuelle ne doit pas faire obstacle à l'accès aux services, mais sous-entend que l'État ne paiera pas toute la facture si les gens en ont les moyens », souligne Ginette Langlois, vice-présidente de la Fédération des professionnelles (FP-CSN). Celle-ci craint que les professionnels œuvrant dans les programmes de soutien à domicile voient là une solution aux maux qui affligent le secteur depuis trop longtemps. « Réjean Hébert est très estimé dans le milieu en raison de son passé de chercheur à l'Université de Sherbrooke. Mais méfions-nous du mirage, car il comporte un effet pervers concernant l'universalité des soins et des services de base », prévient-elle.



À l'heure actuelle, les individus en perte d'autonomie sont censés recevoir gratuitement des services d'hygiène dispensés par des auxiliaires familiales et sociales. Or, d'après le livre blanc, ces services reliés aux activités de la vie quotidienne seraient dorénavant prodigués par les entreprises d'économie sociale en aide domestique (les EESAD) ou par des organismes privés (résidences privées pour aînés). Ce n'est qu'exceptionnellement que les CSSS les dispenseraient.

« Il est nécessaire de prendre un virage en faveur des soins à domicile, explique Jean

Lacharité, vice-président de la CSN, mais jamais au détriment des services publics. Rien ne justifie que les AVQ soient ainsi sous-traitées. L'État cherche à se déresponsabiliser de ses obligations envers la population en adoptant une logique de privatisation et de marchandisation des services. C'est le dogme du déficit zéro qui teinte la réforme des soins à domicile proposée par le ministre et qui va complètement à l'encontre du bien commun », ajoute-t-il.

Plutôt que de financer l'offre publique de soins, la réforme permettrait à l'utilisateur de choisir qui lui dispensera les soins auxquels il a droit. « Le bénéficiaire pourrait par exemple sélectionner, dans une liste donnée, l'organisme qui lui fournira tel ou tel type de services en fonction de ce que lui octroierait le régime », indique pour sa part Jeff Begley, président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN).

Une affaire calculée

Déjà, en 2000, le rapport Clair préconisait l'assurance-vieillesse pour pallier les coûts importants liés à l'hébergement des personnes âgées. Puis, la loi 25 est venue en 2004 fusionner les CLSC, les centres hospitaliers et les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) pour créer les superstructures CSSS. La loi leur accordait la responsabilité d'une clientèle « utilisatrice » sur un territoire défini. « Les CSSS devaient assurer à la population les services requis par leur condition sans nécessairement les donner eux-mêmes », souligne Ginette Langlois. Celle-ci fait remarquer que la table était mise pour actualiser les intentions des gouvernements successifs depuis le début des années 2000. « Ils attendaient simplement de réunir l'ensemble des conditions gagnantes! » s'exclame-t-elle.

Le président de la FSSS en arrive au même constat. « On a commencé par réduire le nombre de lits dans les hôpitaux. On a ensuite laissé le privé prendre de plus en plus de place. Maintenant, le ministre met la table pour pouvoir sabrer les postes du secteur public dans ce type de soins », se désespère-t-il.

Le consensus de 1996

Le Sommet socioéconomique de 1996 a vu naître un certain nombre de projets d'économie sociale, dont celui sur les services d'aide à domicile. C'est dans ce contexte que les activités de la vie domestique (AVD), comme l'entretien ménager ou la préparation

de repas, furent confiées aux EESAD. Mais les emplois créés dans le cadre de l'économie sociale ne devaient d'aucune façon se substituer à ceux du secteur public; tel fut le consensus de 1996 que le ministre Hébert fait voler en éclats dans son livre blanc, en voulant confier les AVQ aux EESAD. On remplace ainsi des emplois du secteur public par des emplois sous-payés de l'économie sociale.

« Une pression est exercée sur ces entreprises afin qu'elles offrent un plus large éventail de services. Le problème, c'est que ce sont surtout des femmes qui y travaillent et qui seront payées près du salaire minimum! » s'exclame Jean Lacharité. En plus de réaliser des économies sur leur dos, le projet compromet la qualité des services (difficulté à maintenir des suivis adéquats avec l'équipe du CSSS, impossibilité à garantir la stabilité des soins, manque de formation des travailleurs et des travailleuses).

Selon Jeff Begley, tout cela se traduira par des coûts, d'abord invisibles, mais qui devront forcément être pris en compte avec le temps. Il souligne que les travailleurs des centres d'hébergement privés (CHP) ne reçoivent pas la formation adéquate pour faire leur travail, malgré les demandes répétées depuis des années. Auparavant, ce travail était accompli par du personnel déjà qualifié comme les infirmières et les auxiliaires. Ce sont les aînés qui en subissent les conséquences. Il ajoute: « Avec le virage proposé, ils devraient composer régulièrement avec du nouveau personnel, compte tenu du taux de roulement élevé dans les CHP et les EESAD. C'est inacceptable: il s'agit tout de même de leur intimité et de leur santé! »

Une brèche

Dans sa facture actuelle, le projet Hébert crée une brèche importante dans l'universalité des services déjà mise à mal dans plusieurs sphères du secteur public. À ce titre, Jean Lacharité évoque le régime des prêts et bourses étudiants, dont l'aide varie en fonction du revenu, ainsi que les actes médicaux récemment confiés aux pharmaciens, que le ministre entend financer par l'assurance médicaments payée par les contribuables. « Où tracerait-on la ligne pour décider qui a les moyens de payer? Dira-t-on à la personne âgée de prendre à sa charge le coût d'une prise de sang si on juge qu'elle en a les moyens? Cette forme d'arbitraire est inquiétante. Nous allons nous battre pour protéger l'accès aux services pour tous », laisse-t-il finalement tomber. ■



IMAGE SOURCE / LA PRESSE CANADIENNE

MAL-FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS UN ENJEU DE TAILLE POUR LE MOUVEMENT SYNDICAL

Selon plusieurs analystes, la force du discours du mal-financement des services publics permet de déconstruire le mythe entretenu par les tenants de l'austérité, selon lequel « nous n'avons pas les moyens de nous offrir de meilleurs services », en positionnant les choix de société au centre du débat sur les dépenses publiques.

PAR MATHIEU ST-ONGE

Pour Éric Pineault, un sociologue s'intéressant de près aux luttes sociales liées aux transformations actuelles du capitalisme, le concept de mal-financement développé par le mouvement étudiant est venu synthétiser de nombreuses critiques déjà formulées par la gauche québécoise: « D'une certaine façon, l'idée du mal-financement des services publics n'est pas nouvelle. Les groupes progressistes, notamment les syndicats, dénoncent depuis longtemps le gaspillage des fonds publics engendré par la privatisation ou les partenariats public-privé (PPP), par exemple. L'idée de mal-financement permet donc de rassembler ces critiques concomitantes au sein d'une même perspective. Une perspective qu'il faut continuer à développer parce qu'elle permet d'avoir un débat de fond sur la finalité des services publics, donc aux progressistes de promouvoir leur propre vision des services publics. Et ça, c'est très mobilisateur, particulièrement dans un climat d'austérité budgétaire. » Pour ce chercheur, il devient essentiel de pousser encore plus loin la critique du mal-financement afin de démontrer que nous disposons collectivement de la richesse nécessaire pour bâtir des réseaux publics offrant des services de qualité et des conditions de travail décentes.

Ce constat signifie-t-il que pendant des années, l'ensemble des mouvements sociaux réclamant plus de justice sociale se serait trompé en décrivant les problèmes chroniques de sous-financement des services publics ? Pas du tout, répond Éric Pineault.

D'après le sociologue, tout dépend de la nature des revendications: « Dans beaucoup de cas, l'évaluation d'une institution publique démontrera que ses problèmes financiers sont liés à une gestion néolibérale des ressources. On parlera alors de mal-financement et on mettra l'accent sur des solutions de déprivatisation, de resocialisation des services et sur une autre vision de l'organisation du travail. Mais dans d'autres cas, même après examen rigoureux, on constatera que l'amélioration ou la création d'un programme passe obligatoirement par l'injection de nouvelles sommes dans le réseau. On parlera alors de sous-financement et on mettra davantage l'emphase sur des solutions macro-économiques comme le rétablissement d'une fiscalité progressive, une hausse des impôts sur les gains en capital ou davantage d'impôts aux entreprises, etc. »

Au-delà de la définition des concepts, on ne peut ignorer la vision politique en arrière-fond. En ce sens, le constat du mal-financement des services publics peut être partagé tant par la droite que par la gauche. Il sera toutefois interprété de façon fort différente.

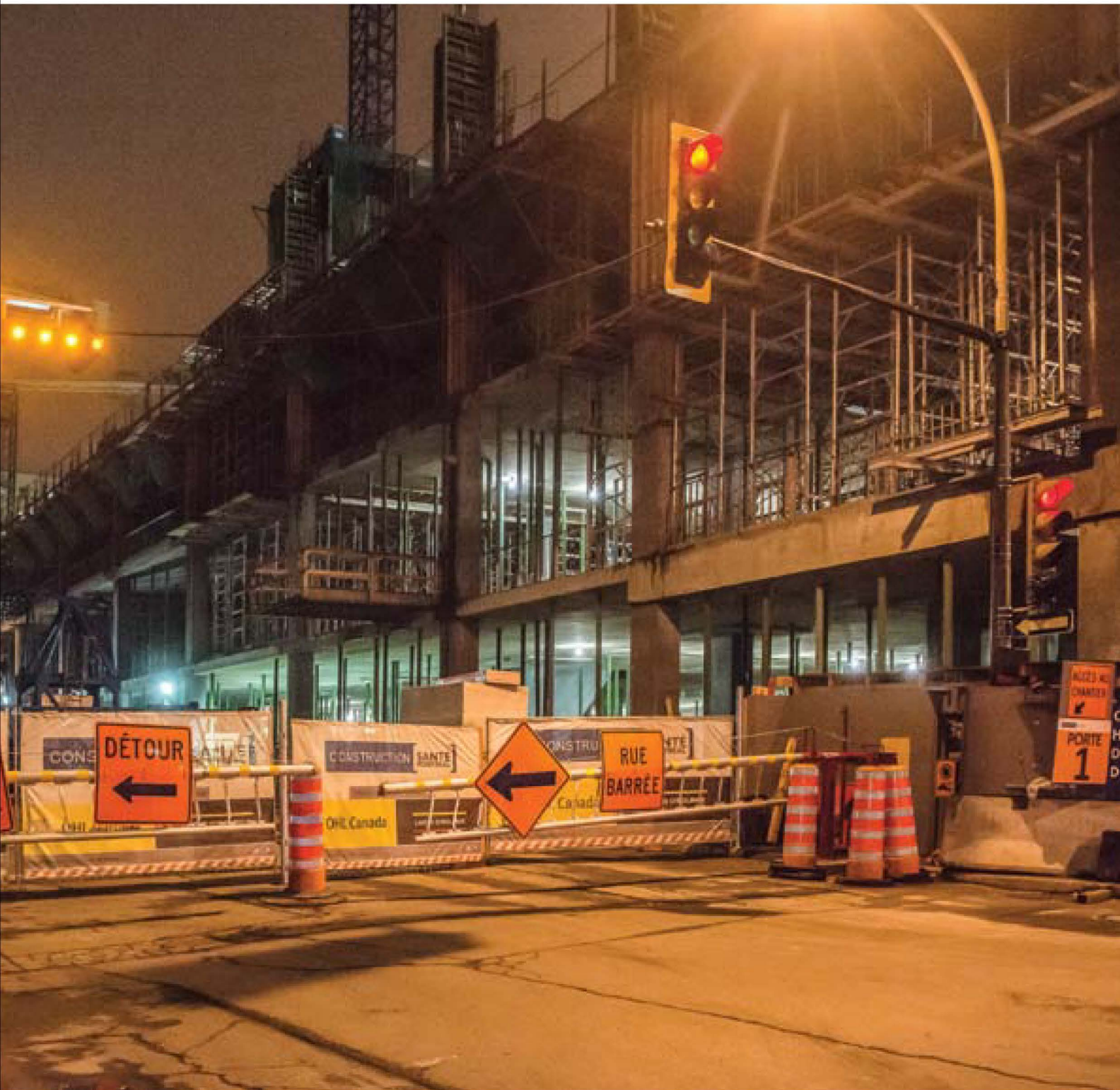
Ainsi, lobbys, *think tanks* et chroniqueurs de droite maîtrisent eux aussi le discours sur le gaspillage des fonds publics. Ils en rejettent généralement la faute sur les syndicats ou soutiennent que cela découle des contraintes empêchant une plus grande libéralisation.

De leur côté, les mouvements progressistes voient dans le concept de mal-financement



MICHEL GIBOUX

une occasion de réaffirmer l'essence des services publics compris comme des services d'intérêt général incompatibles avec la logique privée du marché. Éric Pineault ajoute qu'en inscrivant leurs revendications dans la perspective du mal-financement, les mouvements de gauche prennent également leurs distances du paradigme économique de la croissance: « Parler du mal-financement



permet aux forces sociales d'amorcer une réflexion à contre-courant du dogme néolibéral qui prétend que le développement du bien commun et des services publics passe nécessairement par un retour à la croissance économique. Autrement dit, de démontrer que la solution n'est pas de créer davantage de richesse, mais plutôt de mieux la redistribuer grâce à de meilleures formes de financement.»

Toucher le cœur du néolibéralisme

Pour bien saisir toutes les implications politiques du mal-financement, il faut d'abord rappeler brièvement la nature des interventions néolibérales menées par le gouvernement et les administrateurs des établissements publics et parapublics au cours des dernières années. Pendant longtemps, le néolibéralisme fut présenté comme un

recul de l'action de l'État face à une montée fulgurante du libre marché, propulsé par l'idéologie du laisser-faire économique.

Or, dans les faits, il est désormais de plus en plus clair que «le néolibéralisme ne cherche pas tant le recul de l'État [...] que la transformation de l'action publique en faisant de l'État une sphère régie, elle aussi, par des règles de concurrence et soumise à des



contraintes d'efficacité semblables à celles que connaissent les entreprises privées¹ ». Ainsi, ce n'est pas tant que l'État intervient moins qu'avant, mais plutôt que ses interventions sont régies différemment et qu'elles sont orientées vers de nouvelles finalités. Dans ce contexte, les dépenses associées aux interventions de l'État ne se révèlent pas moins onéreuses. Au contraire, intégrer les modes de gestion du secteur privé au sein de l'appareil public afin de le rendre plus flexible, axé sur le marché et sur une approche clientéliste, s'avère très coûteux pour l'État.

Pour Gilles Gagné, sociologue dont les récentes études sur le financement des universités ont inspiré le changement du discours étudiant, l'idée de mal-financement permet justement de dénoncer cette réorientation de l'appareil public: « On doit comprendre le mal-financement comme une manière de critiquer la réduction du rôle de l'État à l'économie et la tendance managériale à évaluer les services publics selon des critères purement financiers. Actuellement, il y a une importante fuite de fonds publics qui repose sur la croyance que le secteur public souffre d'un manque global d'efficacité et de productivité par rapport au secteur privé. »

Or, lorsqu'on fait le bilan des politiques de privatisation, de sous-traitance, de partenariat public-privé et de nouvelle gestion publique, cette croyance ne tient plus la route. Non seulement ces politiques ne permettent pas à l'État et aux établissements de réaliser des économies, mais en plus elles ont comme effet de réduire la capacité des réseaux publics à offrir des services de qualité en raison notamment de l'intensification du travail, du manque de ressources et de la détérioration du climat de travail qu'elles engendrent pour les employés-es. Le discours sur le mal-financement permet donc de retourner contre lui-même l'argument néolibéral selon lequel le management privé accroît l'efficacité et diminue les coûts de l'action publique.

Des manifestations du mal-financement

Si la critique du mal-financement des services publics peut agir comme un véritable levier de l'action syndicale, c'est notamment parce qu'elle décrit précisément ce que vivent les travailleurs et les travailleuses sur le terrain. En effet, que ce soit dans les réseaux de l'éducation, de la santé, des services sociaux ou dans les organismes gouvernementaux, le travail des salariées-es se trouve de plus en plus affecté par de multiples formes de



NORMAND BLOUIN

gaspillage des fonds publics. Pour Francine Lévesque, vice-présidente de la CSN: « Il devient primordial que les syndicats documentent davantage les effets néfastes des politiques de mal-financement sur les conditions de travail et sur la qualité des services rendus à la population. Les démarches de privatisation, de sous-traitance, de PPP et de nouvelle gestion publique doivent donc être scrutées à la loupe afin de démontrer le non-sens de ces décisions publiques, tant sur le plan social que financier. »

La lutte menée actuellement par les ouvriers spécialisés témoigne de l'incohérence des choix budgétaires en matière d'entretien des bâtiments. En raison de l'écart salarial grandissant entre le public et le privé (près de 30 % en moyenne), les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux éprouvent des difficultés à attirer et à retenir la main-d'œuvre spécialisée. Or, le refus



MICHEL GIGROUX



PAUL LABELLE

4

1. Le CHUM à Montréal, un autre PPP dont la gestion n'est pas toujours marquée du sceau de la transparence.
2. La lutte menée actuellement par les ouvriers spécialisés témoigne de l'incohérence des choix budgétaires en matière d'entretien des bâtiments.
3. Pour les gens œuvrant en éducation, en santé ou dans les services sociaux, dans certains cas, près de 30 % du temps de travail est consacré à remplir des rapports de statistiques et de justifications.
4. **Francine Lévesque**, vice-présidente de la CSN et responsable de la négociation dans les secteurs public et parapublic.

du Conseil du trésor de corriger cet écart conduit les administrateurs publics à recourir systématiquement à la sous-traitance pour réaliser les menus travaux d'entretien et de réparation. Ce qui fait littéralement exploser la part des budgets consacrée aux bâtiments. Outre cette explosion des coûts, ce sont également des enjeux liés à la perte d'expertise et à la sécurité publique qui sont soulevés par cette forme de mal-financement.

Les nombreux projets publics conçus en mode PPP sont un autre exemple de mal-financement. Que ce soit pour le financement, la conception, la construction ou l'exploitation des services d'installation et d'infrastructures publiques, les PPP, depuis leur apparition au Québec dans les années 2000, ont constamment soulevé la controverse. On ne compte plus le nombre d'études ayant mis en lumière le dépassement des coûts, le dépérissement des services et les risques sociaux

associés au manque de transparence des projets en PPP. Dernier cas à illustrer cette tendance: les accusations de fraude au Centre universitaire de santé McGill (CUSM), qui remettent complètement en cause l'idée que les PPP permettent de réaliser des économies substantielles grâce à la saine concurrence du privé. Dans cette affaire, ce sont des dizaines de millions de dollars qui auraient été détournés des fonds publics.

Peut-être plus subtile, une autre manifestation du mal-financement se trouve dans l'implantation au sein des services publics de nouvelles normes d'organisation du travail importées de la grande entreprise. Cette nouvelle gestion publique, fondée sur une approche qualité de type clientéliste, était censée permettre une meilleure organisation des ressources et des services à coûts moindres. Cependant, le paradoxe de cette gestion, supposément plus efficace, est que l'organisation du travail qu'elle institue s'accompagne inévitablement d'un renforcement de la bureaucratie se caractérisant par une multiplication des contrôles administratifs.

Dans ce contexte, les gens œuvrant en éducation, en santé ou dans les services sociaux croulent sous les obligations redditionnelles afin de fournir aux cadres de l'information servant à mesurer l'efficacité de leurs pratiques. Dans certains cas, près de 30 % du temps de travail est consacré à remplir des rapports de statistiques et de justifications. Autant d'heures de travail qui ne sont pas consacrées aux services directs offerts à la population. Comme le fait remarquer Donald J. Savoie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en administration publique et en gouvernance à l'Université de Moncton: «L'idée qu'il était possible de rendre l'administration publique semblable à la gestion du secteur privé a été mal inspirée, mal avisée et coûteuse pour les contribuables. [...] Les valeurs traditionnelles de la fonction publique ont été jetées à la poubelle, y compris l'engagement envers une culture de la parcimonie². »

Un réflexe politique à développer

«Ce grand gaspillage, qui sert essentiellement à financer des politiques néolibérales contre-productives pour la société québécoise, demande un important travail d'analyse critique de la part des groupes progressistes, soutient Francine Lévesque. Revendiquer et lutter dans la perspective du mal-financement nécessite un plus grand effort sur le plan organisationnel. Lorsqu'on décide d'examiner les états financiers, les

budgets ou les modalités de gestion des établissements publics, il faut s'assurer que nos critiques reposent sur une analyse rigoureuse et une expertise irréfutable. »

Bien que certaines organisations syndicales s'attèlent déjà à la tâche pour documenter les effets pervers du mal-financement sur les conditions de travail et sur la qualité des services, cette pratique n'est cependant pas encore généralisée au sein du mouvement. Pourtant, les syndicats qui se sont déjà engagés dans ce type de démarche ont pu en apprécier les résultats positifs au plan de la mobilisation et de la négociation. Pour faire ce travail d'analyse, les syndicats peuvent s'appuyer sur leurs propres travaux de recherche et, dans des cas plus complexes nécessitant une expertise spécifique, sur les outils collectifs de la CSN, tel que MCE Conseils. La contribution des salarié-es des réseaux est de mise, afin qu'ils développent le réflexe politique de sonner l'alarme lorsqu'il y a des signes de gaspillage financier nuisant à la qualité des services et à leurs conditions de travail.

«S'engager dans une démarche critique portant sur le mal-financement de nos réseaux publics ne règlera pas tout, convient Francine Lévesque. Dans plusieurs dossiers, nous continuerons à revendiquer l'injection d'argent frais pour répondre aux problèmes de sous-financement en santé, dans les services sociaux, en éducation et dans les organismes gouvernementaux. Mais en identifiant les sources de gaspillage qui gangrènent nos réseaux publics, nous n'en sortirons que plus crédibles. »

Chose certaine, en continuant d'approfondir la perspective critique du mal-financement, le mouvement syndical et les autres organisations progressistes parviendront à déconstruire un des grands mythes de la société néolibérale: le mythe que nous ne sommes pas assez riches comme société pour nous offrir des services publics de qualité. C'est en ce sens que le sociologue Gilles Gagné insiste pour dire que «tout l'arrière-fond de la critique du mal-financement est la défense "du" politique, c'est-à-dire défendre notre capacité de faire des choix de société». ■

1. Pierre Dardot et Christian Laval, *La nouvelle raison du monde: essai sur la société néolibérale*, Paris, La découverte, 2009, p. 354. Pour approfondir cette conception du néolibéralisme, voir la série de vidéos produite par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS): <http://www.youtube.com/user/IRISrecherche>.

2. Donald J. Savoie, «Fonctionnaires désemparés», *La Presse* (Montréal), 1^{er} mars 2013.

IL Y A 70 ANS, AU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN « ON VEUT DES SYNDICATS CATHOLIQUES ET FRANÇAIS! »

La chose peut avoir l'air quelque peu surréaliste au moment où l'on discute des valeurs québécoises, mais ce cri du cœur des ouvriers du papier du Saguenay—Lac-Saint-Jean, entendu au printemps de 1943, ne traduisait pas autre chose qu'une réaction viscérale contre une forme d'oppression et de mépris: une compagnie anglaise, Price Brothers, voulait imposer à des travailleurs canadiens-français des syndicats américains, qui ne parlaient pas leur langue et qui avaient la même religion que leur boss. La réplique fut celle de toute une région. Et cette résistance devait conduire, un an plus tard, à l'adoption de ce qui est considéré comme le premier Code du travail québécois, la Loi des relations ouvrières.

PAR MICHEL RIOUX

En mars 1943, en pleine guerre, trois syndicats déposaient une requête dont l'objectif consistait à faire résilier les conventions collectives signées avec des syndicats américains, les seuls que la compagnie Price acceptait de reconnaître. Cette entreprise anglaise refusait obstinément d'admettre dans ses usines les syndicats catholiques, pourtant fortement majoritaires tant à Riverbend¹, à Jonquière qu'à Kénogami.

La requête fut déposée chez un notaire, aucune loi du travail n'étant alors en vigueur. Les signatures en faveur des syndicats catholiques étaient éloquentes: Riverbend: 235 sur 380, Jonquière: 124 sur 192, Kénogami: 480 sur 720, Dolbeau: 264 sur 278 ouvriers.

Refusant de payer les cotisations à l'union américaine, sept travailleurs furent l'objet d'une suspension. Le 6 avril, à Riverbend, les ouvriers quittaient le travail. Le lendemain, une grève dite illégale éclatait à Kénogami

et à Jonquière. À partir de ce moment, une formidable solidarité régionale devait se développer. Gens d'affaires, syndicats, associations, clergé, c'est la population tout entière qui s'est retrouvée derrière ces ouvriers qui se battaient pour choisir leur syndicat.

La région était en ébullition. Une semaine plus tard, le premier ministre Adélard Godbout lançait un ultimatum à la compagnie Price: « Cette Chambre est souveraine. Elle ne permettra pas qu'on affame une partie de la population du Québec! »

Une commission d'enquête fut créée, présidée par le juge Alfred Prévost. Déposé quatre mois plus tard, en août, le rapport ordonnait que soit tenu un vote d'allégeance syndicale. Ce vote se tint le 10 septembre. Assurées de perdre ce vote, les unions américaines appelèrent au boycottage. Ce fut peine perdue. Les syndicats catholiques sortirent grands gagnants de ces scrutins.

Dans un article du journal de la CTCC, *Le Travail*, on avait bien sûr applaudi à cette victoire. « Jonquière, Kénogami et Riverbend, ces noms seront désormais glorieux dans l'histoire du syndicalisme, basé sur le bon sens, les intérêts nationaux et guidé par le principe de la doctrine sociale chrétienne. »

C'est au moment de l'adoption de la Loi des relations ouvrières, quelques mois plus tard, que le résultat de ces votes se traduit en accréditation syndicale. ■

1. La ville de Riverbend fut construite dans les années 1920 par la Price Brothers pour accueillir ses cadres anglophones et des travailleurs de la compagnie. En 1962, elle est devenue un quartier d'Alma.



CENTRE D'HISTOIRE SIR WILLIAM PRICE

Une grève historique

Dans une thèse de maîtrise présentée à l'Université Laval en 1957, Guy Beaudoin, qui deviendra conseiller syndical à la CSN durant plusieurs années, a analysé tous les aspects de ce conflit historique. « La grève chez Price Brothers & Company est généralement considérée comme un événement capital dans l'histoire du syndicalisme ouvrier dans notre province », indiquait-il en introduction.

IL Y A 50 ANS, À SAINTE-JUSTINE GRÈVE GÉNÉRALE, ET ILLÉGALE, DES 250 INFIRMIÈRES

En pleine Révolution tranquille, alors que la société québécoise subissait des transformations majeures, 250 infirmières de l'hôpital Sainte-Justine, à Montréal, déclenchaient le 16 octobre une grève qui allait durer un mois et qui devait marquer un tournant dans l'histoire syndicale du Québec. La principale revendication des infirmières? La qualité des services.

PAR MICHEL RIOUX

Les infirmières de Sainte-Justine venaient tout juste, quelques mois auparavant, de se donner un syndicat affilié à la CSN quand le conflit éclata. Dans tous les secteurs des fonctions publique et parapublique, le syndicalisme effectuait des percées importantes et le nombre de travailleuses et de travailleurs organisés s'accroissait constamment. Ces pressions allaient conduire, en 1964, à l'adoption d'un nouveau Code du travail qui reconnaîtrait, entre autres, le droit de grève à ces milliers de travailleuses et de travailleurs.

Mais à Sainte-Justine, en octobre 1963, on en était encore loin.

Marcel Pepin était alors secrétaire général de la centrale. C'est à ce titre qu'il participa activement aux négociations qui conduisirent à un règlement satisfaisant, comme en fit état le journal *Le Travail*, qui titra: «Des gains majeurs pour les infirmières de Sainte-Justine».

«Ce n'était pas facile pour elles, a témoigné Marcel Pepin. Si la grève s'inscrit dans une longue tradition ouvrière, ce n'était pas évident pour ces infirmières nouvellement syndiquées.» Selon lui: «Le gouvernement Lesage était mal pris avec cela. Il refusait de parler au syndicat sous prétexte d'illégalité. Mais il ne pouvait pas ignorer que les revendications des infirmières étaient plutôt fondées et qu'elles jouissaient d'un appui certain dans la population.»

Une piste de solution fut trouvée avec le ministre du Travail, Carrier Fortin, un avocat de Shawinigan qui, dans sa pratique,



ARCHIVES CSN

Assemblée générale de la section Sainte-Justine de l'Alliance des infirmières de Montréal, présidée par **Madeleine Morgan**. Les infirmières de l'hôpital seront en grève du 16 octobre au 16 novembre 1963.

avait déjà défendu des syndicats affiliés à la CSN. Les infirmières acceptaient de rentrer au travail et, quelques heures plus tard, on rendait public le contenu de ce qui avait été négocié au préalable.

Il faut rappeler que les hôpitaux, à cette époque, étaient dirigés soit par des communautés religieuses, soit par de bonnes dames patronnesses, comme c'était le cas à Sainte-Justine, où le conseil d'administration était présidé par Justine Beaubien, représentante de la grande bourgeoisie francophone de Montréal. Ce n'est que trois ans plus tard, en 1966, à la suite de trois semaines de grève dans les hôpitaux, que l'État québécois met-

tait en tutelle les hôpitaux québécois et en prenait la charge.

À l'intérieur du syndicat, la solidarité a tenu le coup. Même s'il n'y avait pas de piquets de grève, aucune *scab* ne s'est présentée au travail. Les infirmières qui ont connu la grève se souviennent de la grande solidarité qui s'est alors exprimée à leur endroit du côté des autres syndicats présents dans l'hôpital. Président du syndicat des employés généraux de Sainte-Justine, Norbert Rodrigue, qui a dirigé la CSN de 1976 à 1982, a déjà soutenu que «leur grève a sans conteste ouvert des perspectives dont ont profité tous les autres employé-es d'hôpitaux». ■



Les présidentes et les présidents élus ou réélus lors des congrès des conseils centraux du printemps dernier.

En haut, à l'arrière: **Ann Gingras**, Québec-Chaudière-Appalaches, **Guillaume Tremblay**, Côte-Nord, et **Jacques Mimeault**, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

Dans la descente de l'escalier: **Nancy Legendre**, Bas-Saint-Laurent, **Engelbert Cottenoir**, Saguenay-Lac-Saint-Jean, **Annette Herbeuval**, Montérégie, **Michel Quijada**, Outaouais, et **Donald Rheault**, Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec.

À l'avant: **Dominique Daigneault**, Montréal métropolitain, **Francine Ranger**, Lanaudière, **Paul Lavergne**, Cœur-du-Québec, **Denis Beaudin**, Estrie, et **Louise Jetté**, Laurentides.

LES RÉGIONS EN CONGRÈS

LA LUTTE POLITIQUE, PLUS QUE JAMAIS!

L'une des forces de la CSN réside dans sa présence partout sur le territoire québécois avec les conseils centraux. Faisant face à la montée du discours de droite, ceux-ci sont confrontés au défi de relancer la vie syndicale et la mobilisation. Les congrès des 13 conseils centraux qui se sont tenus le printemps dernier ont permis de prendre le pouls des syndicats et de se positionner pour les luttes à venir.

PAR **PIERRE-LUC BILODEAU**

C'est devenu un cliché, mais la région de Québec-Chaudière-Appalaches est sans doute celle qui doit subir les attaques les plus féroces de la part des mouvements de droite, pour preuve, la forte présence de député-es conservateurs et caquistes, en plus des radios-poubelles. Le conseil central doit affronter une perpétuelle remise en question de la présence des syndicats ou de la formule Rand. « Ces discours rejoignent nos propres membres et les dirigeantes et les dirigeants syndicaux sentent parfois qu'ils manquent d'arguments, qu'ils ont besoin de soutien, car c'est difficile de répondre au mépris. Les gens sont pris par surprise. Il faut que l'information circule bien dans les syndicats pour répondre à l'offensive de la droite, parce que ce discours de confrontation qui cherche à antagoniser les syndiqués et les payeurs de taxes, ça rend notre rôle difficile », admet la présidente Ann Gingras.

Il est cependant nécessaire de se retrousser les manches, selon elle. « Lors du congrès, les gens se sont dit: "C'est assez!" Ce fut d'ailleurs très encourageant, parce qu'il y a eu une grande participation de la part de nos délégué-es et que plusieurs d'entre eux en étaient à leur premier congrès. » Un des mandats du congrès était notamment de trouver une façon de faire une place aux jeunes. « Il faut arrêter de dire que les jeunes sont individualistes: les luttes sociales transcendent toutes les générations. Il faut plutôt tenter de les impliquer. Cela dit, il faut prendre en considération qu'ils ont d'autres façons de faire et se demander comment

agir autrement, comment changer notre recette et démontrer plus de souplesse. »

C'est également le constat que fait Michel Quijada, président du Conseil central de l'Outaouais, qui estime qu'il faut s'inspirer du mouvement étudiant. « Il faut changer nos façons de faire pour attirer davantage les jeunes, qui ont prouvé que la mobilisation n'est pas une question de génération. Il faut seulement les intéresser à la chose syndicale. » Dans les Laurentides, le conseil central espère favoriser davantage la relève en encourageant la formation. « Attirer la relève est difficile, mais nous avons signifié aux syndicats qu'ils peuvent amener un jeune en formation et le conseil central assumera le coût des libérations, explique la présidente Louise Jetté. Nous espérons que ça puisse susciter de l'intérêt. »

Dans la même veine, en Estrie, une formation destinée uniquement aux jeunes devrait voir le jour. « Nous voulons aussi leur offrir des journées thématiques pour aller chercher leurs idées et les impliquer davantage », mentionne Denis Beaudin, président du conseil central. Mais cette approche doit aussi s'étendre à d'autres groupes qui ont leurs propres particularités, comme les groupes LGBT (lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres) ou les immigrantes et les immigrants. « Chaque personne est différente et a des besoins différents, souligne-t-il. Nous vivons une réalité incontournable: l'individu a une place plus importante que par le passé. C'est une réalité à laquelle il faut s'adapter. »

« Le renouveau du syndicalisme doit se faire auprès de l'ensemble des membres, sur

le plan interculturel et intergénérationnel, car il y a des risques de fractures entre les différentes communautés au sein même des syndicats », croit la présidente du Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM), Dominique Daigneault. Lors du congrès, les bons coups des syndicats de la région ont été soulignés. Pour resserrer les liens entre les membres, certains ont mis sur pied un comité ethnoculturel, d'autres ont organisé des 5 à 7. « Le syndicat des professeur-es du cégep du Vieux-Montréal a simplement demandé à ses membres ce qu'ils veulent de leur syndicat, parce que très peu de gens venaient aux assemblées. Aujourd'hui, presque tous les profs se présentent! Il faut s'inspirer de ce que les autres syndicats font. »

Dans le même ordre d'idées, le CCMM souhaite aussi se rapprocher de ses syndiqué-es. « Lors de la tournée précongrès, nous avons pu rencontrer les gens dans leur milieu et ce fut très enrichissant. Nous souhaitons rendre cette tournée permanente et poursuivre les discussions avec les membres de la base. Cela nous permet d'apporter un contre-discours à la démagogie », relate Dominique Daigneault. De plus, le conseil central souhaite développer un projet d'éducation sociopolitique avec certains partenaires pour mieux enraceriner les revendications du deuxième front. « C'est peut-être là, la clé du renouveau du syndicalisme. »

La réorganisation des services de la CSN devrait également permettre de resserrer les liens avec les membres, en facilitant l'accou-



STÉPHANE THOMASSIN



► pagnement des syndicats, tout au long de leur parcours, par le conseil central. « Nous sommes emballés par l'idée d'appliquer de nouvelles façons de faire, d'être présents à chaque étape et non pas seulement lorsqu'il y a une grève, explique Annette Herbeuval, présidente du Conseil central de la Montérégie. Nous souhaitons donc une meilleure collaboration entre les fédérations, le conseil central et les syndicats. »

Un peu d'histoire

Une autre façon de maintenir l'intérêt des gens est de leur rappeler comment leurs droits et leurs conditions de travail ont été obtenus. Au Conseil central de Lanaudière, le thème du congrès *Il était une fois ensemble* visait

à construire l'avenir en s'appuyant sur les luttes du passé, explique sa présidente, Francine Ranger. « Les syndiqués ont de bonnes conventions et des avantages, mais pour la plupart ils n'en connaissent pas l'origine. Il faut expliquer que les gens se sont battus pour les avoir. Nous avons donc choisi de parler des luttes du passé pour transmettre la fibre syndicale. Les gens désertent leurs assemblées syndicales et nous voulons remédier à ça. Il faut trouver autre chose que des cadeaux à faire tirer, dit-elle. Nous avons demandé à des syndicats de publier leur histoire et le projet a connu une bonne participation. Nous sommes sortis du congrès gonflés à bloc. »

Le Conseil central du Cœur-du-Québec a, pour sa part, invité un historien à son

congrès. « Nous voulions expliquer ce que la CSN a fait depuis ses débuts, de façon à répondre à la fameuse question : *Les unions, qu'ossa donne?* Ça nous a permis de remettre le discours de gauche en avant », souligne le président Paul Lavergne.

Une boîte à outils méconnue

Les représentants des conseils centraux ont senti lors de leurs congrès un désir de la part des syndiqué-es de s'occuper de politique. « Les gens pensent qu'avec le gouvernement Harper, il faut absolument s'en mêler, car une attaque n'attend pas l'autre, rappelle Annette Herbeuval du Conseil central de la Montérégie. Il y a de l'espoir sur le plan de la mobilisation. Nous sentons le goût

LE DEUXIÈME FRONT, D'HIER À AUJOURD'HUI

À la fin des années 1960, alors qu'émergent divers courants de pensée dans la foulée de la Révolution tranquille, la CSN, à la suite d'un changement de direction, se radicalise et critique de plus en plus ouvertement le modèle capitaliste. À la suite de son rapport de 1966, *Une société bâtie pour l'homme*, le président de la CSN, Marcel Pepin, rédige *Le Deuxième Front* (1968) afin de mobiliser les travailleuses et les travailleurs en dehors des lieux de travail « pour vaincre l'exploitation », la pauvreté, la misère et l'endettement. Appelés, dès lors, à jouer un rôle de premier plan dans les luttes à saveur politique, les conseils centraux de la CSN verront grandir leur influence.

Les pressions politiques contribuent rapidement à la promotion du logement

social ou encore à la création des régimes d'assurance maladie et d'assurance automobile dans les années 1970. Alors que le problème de l'inflation et du chômage s'installe au cours de la décennie, la lutte se poursuit pour le maintien du pouvoir d'achat et la sécurité d'emploi. Cette pratique du syndicalisme de combat a amené la CSN à se pencher, au fil des années, tant sur la question du salaire minimum décent, que sur la condition féminine ou encore la question nationale.

« Marcel Pepin disait : "quand tu sors de la shop, tu es un citoyen!", raconte Denise Boucher, vice-présidente de la CSN. À partir de sa présidence, nous avons décidé d'être des acteurs politiques. » Cette présence politique est ancrée partout sur le territoire du Québec

grâce à la présence des conseils centraux. « En raison de notre forte implantation en région, nous avons une proximité avec nos membres, ce que les autres organisations n'ont pas. Il est plus facile pour la CSN de se déployer sur le territoire et ça fait une grande différence quand vient le temps de se mobiliser », souligne-t-elle.

Par ailleurs, les conseils centraux, qui siègent à de nombreux comités régionaux, sont des acteurs reconnus par leur communauté et par les acteurs politiques. « Ils sont des interlocuteurs incontournables, lance Denise Boucher. Le développement du territoire et le développement économique régional, les représentantes et les représentants des conseils centraux sont capables d'en parler ! De plus, la CSN est un lieu de



2
GASTON BOULAY



3
MICHEL GROUX

1. Le Conseil central du Cœur-du-Québec a contribué, par son avis sur le travail des sylviculteurs, à l'élaboration de la nouvelle loi sur le développement des forêts de proximité.
2. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le conseil central s'est impliqué pour faire adopter la Charte de l'utilisation du bois par la ville de Saguenay. Sur la photo, un projet public intégrant largement le bois, le nouveau Pavillon des sciences appliquées du parc technologique de l'Université du Québec à Chicoutimi (réalisation : Consortium/Lemay et Les Architectes Associés).
3. Pour attirer la relève et connaître ses idées, certaines régions ont lancé des initiatives auprès de divers groupes, dont celui des LGBT.

de reprendre le flambeau au sein des syndicats. Il faut seulement s'assurer de bien les outiller.»

« Les militantes et les militants sont convaincus que le deuxième front doit être investi plus que jamais, avance également Nancy Legendre, présidente du Conseil central du Bas-Saint-Laurent. Par contre, les gens sont parfois inconfortables de parler de différents dossiers complexes et ils se sentent dépassés: ils ont l'impression de manquer d'arguments. Ils ont besoin d'aide et nous souhaitons continuer à les alimenter par des capsules d'information ou des sessions de formation. Il ne faut pas oublier que nous sommes là pour les épauler. Mais souvent, les syndicats n'osent pas nous demander

d'intervenir lors de leurs rencontres. Pourtant, ils n'ont pas besoin de faire face à une situation extraordinaire pour faire appel à nous.» Même son de cloche pour la région de Lanaudière. « Notre rôle, c'est d'accompagner les syndicats par des moyens techniques et financiers, rappelle Francine Ranger. Nous pouvons discuter avec les gens pour trouver des solutions et nous sommes disponibles pour aller sur le terrain. J'ai d'ailleurs dit aux congressistes: "Invitez-moi!" Il faut que les syndicats nous utilisent! »

Le contact humain demeure le meilleur moyen de faire connaître les services du conseil central et d'entretenir des liens avec les syndicats, estime le nouveau président du Conseil central de la Gaspésie-Îles-de-

la-Madeleine, Jacques Mimeault. « Malgré le développement des moyens de communication, on se parle très peu. Pourtant, il faut enraciner davantage les valeurs CSN, discuter de ses structures et expliquer nos services, parce que les gens ignorent souvent qui nous sommes. Pour ça, il faut visiter les syndicats, être plus près des membres. Nous avons donc prévu des visites des comités exécutifs pour mieux faire connaître notre rôle. Les gens ont tellement de dossiers à traiter dans leurs activités régulières, alors c'est à nous de faire les démarches nécessaires et d'aller voir les gens. »

Plusieurs conseils centraux doivent toutefois composer avec un grand territoire, où les syndicats sont éparpillés, ce qui rend le



Denise Boucher, vice-présidente de la CSN, est responsable des relations avec les conseils centraux.

NORMAND BLOUIN

formation sur de nombreux enjeux, que ce soit l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, les mines ou l'exploitation du pétrole: les gens reviennent dans leurs régions avec des outils, des recherches. Ils sont souvent mieux outillés que certains maires», note-t-elle.

Portés par le vent de droite, plusieurs médias, groupes de réflexion et associations patronales sont toutefois nombreux à critiquer les interventions du mouvement syndical sur la place publique. Selon Denise Boucher, certains voudraient que les syndicats ne s'occupent que des relations de travail au sens strict: négociation, arbitrage, etc. « Le Conseil du patronat dit que ce n'est pas notre travail de faire de la politique, mais curieusement leurs représentants passent leur temps à contacter les élus politiques et à intervenir sur toutes les tribunes. Dans les faits, ils utilisent autant le temps d'antenne,

les communiqués que nous, en plus d'être des maîtres du lobbying. Or, les conseils centraux ont bien saisi l'occasion d'aborder la question dans leurs congrès. Ils ont réaffirmé que la question du second front est indissociable du premier. Ils ont souligné la nécessité de reprendre notre souffle et de dire "ça suffit"! »

Toutefois, la prise de parole sur les enjeux sociaux n'est pas une évidence pour tous. D'abord, les syndiqué-es sont moins nombreux dans les assemblées syndicales, par manque de temps, souligne la vice-présidente de la CSN. « De surcroît, le monde a peur de parler au monde! Certains estiment que s'ils expriment des idées politiques, ils vont devenir des mal-aimés. Mais surtout, les gens ne se sentent pas suffisamment outillés pour ça. C'est la raison pour laquelle nous devons envisager d'offrir plus de formation politique en région. » **P.-L. B**



SEAN KILPATRICK / LA PRESSE CANADIENNE



contact avec ceux-ci et la mobilisation régionale plus difficiles. « Mais en Montérégie, nous souhaitons faciliter les rencontres entre les syndicats en organisant des assemblées publiques sur des thèmes porteurs, comme le gaz de schiste, l'emploi ou la pauvreté, explique Annette Herbeuval. La situation est similaire dans les Laurentides, où des activités régionales festives sont prévues de façon à créer des liens entre les différents syndicats. Pour ranimer les débats politiques, la campagne *Et si on avançait*, qui se tiendra à l'automne, est également source d'espoir. « Lors de la présentation de la campagne, pendant le congrès, nous avons senti beaucoup d'enthousiasme pour les questions d'intérêt public, rappelle Louise Jetté. Les gens comprennent l'importance du deuxième front dans l'amélioration de leur qualité de vie. Cela nous permettra d'aller encore plus loin et de les sensibiliser à l'importance de la politique. Par exemple, la question de l'environnement et du transport pétrolier nous touche particulièrement ici. Nous avons déjà eu des déversements à Saint-André-d'Argenteuil et, maintenant, nous voulons être entendus lors des consultations au sujet du projet d'Enbridge, qui souhaite inverser le flux de pétrole par oléoduc pour acheminer les sables bitumineux. »

Du côté de l'Outaouais, la mobilisation politique est un défi de tous les instants. « Ici, les gens sont désabusés de la politique québécoise, car les libéraux sont toujours réélus, quoi qu'il arrive, note Michel Qui-

jada. Comme la région n'est pas considérée comme un véritable enjeu électoral, les gouvernements ne sentent pas le besoin de financer les services publics adéquatement. Ça devient très difficile de les mobiliser pour des actions locales ou nationales et même pour les discussions entourant nos conventions collectives. »

Mais ce dernier ne perd pas espoir et insiste sur la nécessité d'arracher des victoires importantes sur les plans sociaux et syndical. « Si on ne fait que conserver ce que nous avons, nous pouvons perdre notre capacité à susciter l'intérêt des membres. En obtenant des gains substantiels, nous pouvons faire comprendre plus facilement aux gens que ça vaut la peine de se battre, parce qu'actuellement, ils se tournent vers des solutions personnelles. C'est pour ça que nous avons fondé un comité d'actions politique et sociale pour impliquer de nouveau nos membres. »

Agents du changement

Si les conseils centraux sont reconnus partout comme les représentants de la CSN en région, leur rôle, leurs actions et leurs services (dont les formations) sont souvent peu connus des syndiqué-es. « Les gens savent que le conseil central fait partie de la CSN, mais une fois qu'on a dit ça, ça demeure nébuleux pour beaucoup d'entre eux. C'est pourquoi, lors de notre congrès, nous leur avons présenté nos actions, les endroits où nous siégeons et nos réalisations. Par exemple, le conseil central a été à l'avant-garde au sujet du déve-

loppement des forêts de proximité lors de la consultation pour la mise en place de la nouvelle loi. Nous avons formulé un avis qui prenait en considération le travail des sylviculteurs et les besoins de formation. C'est un élément parmi tant d'autres qui ont surpris les gens, qui ignoraient pour la plupart de nos interventions », rappelle Paul Lavergne.

Dans le dossier de l'assurance-emploi, la présence des conseils centraux de la CSN a été particulièrement visible, rappelle Nancy Legendre, du Bas-Saint-Laurent. « Nous avons beaucoup de travailleuses et de travailleurs saisonniers dans notre région et la réforme nous touche de plein fouet. Il y a un risque que nous soyons obligés de fermer des municipalités, parce que si l'on force les gens à aller travailler 100 kilomètres plus loin, ils seront contraints de déménager. Mais nous voulons continuer de vivre en région. Tout l'Est de la province s'est mobilisé avec les acteurs locaux, les préfets, les maires, les groupes communautaires. Mais il est clair que les conseils centraux sont le fer de lance de la mobilisation régionale dans ce dossier. »

Les élu-es des conseils centraux participent à plusieurs instances, comme la Conférence régionale des élus ou la Commission des partenaires du marché du travail pour tenter de proposer un modèle de développement qui cadre avec les valeurs CSN. « D'abord, nous voulons continuer à vivre sur le territoire, lance Donald Rheault, président du Conseil central de l'Abitibi-

5
JACQUES BOUCHER6
STEPHANE HOST / LA PRESSE CANADIENNE

4. Le mouvement *Idle no More*, des Premières Nations, a remis la question autochtone au centre des préoccupations de plusieurs conseils centraux et tenu une place importante lors de leurs congrès.
5. Les conseils centraux de tout l'est du Québec sont le fer de lance de la mobilisation régionale dans le dossier de l'assurance-emploi et des travailleurs saisonniers.
6. En Montérégie et dans les Laurentides, l'environnement et le transport pétrolier font partie des thèmes de sensibilisation des conseils centraux.

Témiscamingue-Nord-du-Québec. Il ne faut pas seulement se pencher sur nos conditions de travail, mais aussi sur l'ensemble de nos conditions de vie. En 2009, nous avons amorcé des discussions au sujet des mines à ciel ouvert et mené une mobilisation régionale là-dessus. Ce sujet a par la suite été discuté lors des instances de la CSN.»

« Il y a une prise de conscience de la part des militants sur la question des mines et de l'uranium, poursuit Donald Rheault. Nous avons voulu pousser cette question davantage et interpellier nos syndicats lors du congrès. Il y a beaucoup d'enjeux relatifs à l'énergie et aux ressources naturelles qui nous interpellent, comme un projet de biomasse forestière ou encore la revitalisation du territoire et le développement agricole. Nous avons un rôle comme citoyens et ce ne sont pas seulement les maires qui peuvent s'exprimer là-dessus ! », lance-t-il.

En effet, un des défis majeurs auxquels les régions-ressources font face est le développement des richesses naturelles. « Oui, nous voulons participer au développement économique, mais nous voulons que ce soit fait correctement. Nous voulons mettre un peu d'humain dans ce développement-là », explique Guillaume Tremblay, président du Conseil central Côte-Nord. Le bois, les mines, le pétrole (d'Anticosti), l'hydroélectricité et l'énergie éolienne sont des ressources dont dispose la région. « Leur développement doit s'effectuer en considérant l'aspect environnemental et le bien-être des communautés. Les projets importants comme ceux de La Romaine ou de Fermont, qui fonctionnent avec une main-d'œuvre embauchée selon le principe de *fly in, fly out*, ça laisse des traces importantes », ajoute-t-il.

En effet, à Fermont, la population a presque doublé en quelques années, sans que l'offre de logements ou que les budgets pour les services publics ne soient majorés en conséquence. « De plus, les minières cannibalisent la main-d'œuvre dans le secteur public ou les commerces. Nous avons un rôle de chien de garde à jouer auprès des décideurs socio-économiques et des députés pour que le développement social aille de pair avec le développement économique. De plus, nous voulons favoriser la création de bons emplois pour assurer la survie de la région. Pour cela, il faut cesser de se contenter de la seule extraction des ressources. »

La région du Saguenay-Lac-Saint-Jean fait face à des défis similaires. Engelbert Cottenoir, le président du conseil central, explique : « Je crois que nous avons un potentiel important pour les deuxième et troisième transformations. Nous avons de l'électricité, de l'aluminium, du bois, du phosphore et d'autres minerais exploitables, comme le diamant, le lithium et le graphite. Nous avons un port en eau profonde à Grande-Anse et un important secteur industriel à La Baie. Nous voulons donc maximiser les retombées économiques du Plan Nord, dans un contexte de développement durable. » Le conseil central a porté avec succès les politiques de développement économique de la CSN et mené de nombreuses représentations à tous les niveaux. « Je ne cacherai pas que nous avons une certaine influence dans la région, car nous avons ici trois ministres du gouvernement Marois. Comme conseil central, nous sommes bien positionnés pour faire avancer certains dossiers et mettre en

avant les enjeux sociaux et environnementaux. Au plan municipal, nous avons également contribué à faire adopter la Charte de l'utilisation du bois à Saguenay et dans d'autres villes. »

De plus en plus, la question du développement du territoire va également de pair avec le respect des Premières Nations. Le mouvement *Idle no More* a sans contredit remis la question autochtone au centre des préoccupations de plusieurs conseils centraux, qui ont accordé une place importante à ce sujet lors de leur congrès. En Outaouais, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, dans le Cœur-du-Québec et sur la Côte-Nord, les délégués ont été invités à se rapprocher des peuples autochtones présents sur leurs territoires, à les écouter, à comprendre leur fonctionnement démocratique et à s'inspirer de leur modèle de développement économique. « Nous avons compris qu'il y a un intérêt à s'inspirer d'eux, notamment lorsqu'on traite de la question de la diversification économique. Chez eux, la communauté est importante et leur modèle de développement est collectif. Sur la Côte-Nord, ils sont très présents dans le secteur touristique, par exemple. Et ça fonctionne très bien », explique Guillaume Tremblay.

Un indispensable soutien moral

Au-delà des grandes questions économiques, sociales et politiques, les conseils centraux savent qu'ils peuvent également apporter un appui immédiat aux gens dans le besoin. Plusieurs régions ont développé un excellent réseau d'entraide, qui permet de référer un membre en difficulté vers un service spécialisé ou de faciliter la résolution d'un conflit entre des syndiqués. Soulignons également le projet sur la persévérance scolaire développé en Estrie, au fil des ans, en collaboration avec les commissions scolaires et les acteurs socio-économiques de la région. Des parrains et des marraines sont mis en lien avec quelques jeunes des 3^e à 5^e secondaires qui risquent de décrocher. « Par exemple, si un gars veut devenir mécanicien, on lui cherche quelqu'un dans notre réseau CSN qui peut servir de parrain pour de l'appui et de l'encouragement. Nous remettons aussi des bourses et les jeunes sont très contents d'avoir cet appui supplémentaire. Les commissions scolaires sont aujourd'hui très heureuses de l'initiative. Au cours des trois dernières années, la persévérance a augmenté », rappelle Denis Beaudin. ■

Récit d'une expérience inoubliable

QUAND LA PLANÈTE TRAVAIL SE RENCONTRE

5 juin 2013, Genève, salle des Assemblées du Palais des Nations. La 102^e Conférence internationale du travail s'ouvre. Guy Ryder, directeur général de l'Organisation internationale du travail (OIT), présente son premier rapport dans lequel il examine les forces qui transforment les réalités du monde du travail et propose des actions afin que l'OIT renouvelle sa capacité de servir la justice sociale. Le ton est donné, on parlera de justice.

Des hommes et des femmes, de toutes les confessions, provenant des 185 États membres et représentant des gouvernements, le patronat et des organisations syndicales vont s'engager dans un blitz de négociation.

Plusieurs sujets sont à l'ordre du jour des commissions: on discutera d'emploi et de protection sociale dans le nouveau contexte démographique, on poursuivra les échanges récurrents sur le dialogue social, autre façon de nommer les négociations collectives, et l'on débattera de développement durable, de travail décent et d'emplois verts. C'est à cette dernière commission que je vais siéger comme représentante du Canada dans le groupe des travailleuses et des travailleurs. Je suis un peu fébrile, les papillons dans le ventre qui m'accompagnent me rappellent qu'on joue gros ici! L'OIT est la seule organisation tripartite des Nations unies. Le rapport de force que nous développerons doit nous permettre d'obtenir des engagements de la part des employeurs et des États. Dans nombre de pays, les acteurs sociaux utilisent les déclarations et les conventions pour rappeler leurs obligations aux gouvernements.

Les enjeux du siècle

Si des efforts importants de sensibilisation sont déployés depuis plusieurs années pour que tous comprennent qu'il n'y aura pas d'emploi sur une planète morte, c'est la première fois que seront discutées, dans l'enceinte de l'OIT, les conséquences potentielles des changements climatiques sur le travail.



PHOTOS: POUTEAU/GRZET - ILO PHOTOS

Au terme de nos travaux, après les caucus, le travail le soir et les échanges de corridor, tous reconnaissent que le travail décent, l'éradication de la pauvreté et le développement durable sont les enjeux décisifs du présent siècle et conviennent que les quatre dimensions de l'Agenda pour le travail décent — dialogue social, protection sociale, droits au travail — et emploi sont des composantes fondamentales du développement durable et qu'elles doivent être au centre des poli-



1. Ouverture de la 102^e Conférence internationale du travail à Genève.
2. Des hommes et des femmes, de toutes les confessions, provenant des 185 États membres et représentant des gouvernements, le patronat et des organisations syndicales ont participé au blitz de négociation.
3. Le directeur général de l'Organisation internationale du travail, **Guy Ryder**.

tiques visant à assurer une croissance et un développement forts, durables et inclusifs. L'idée que la transition vers des économies écologiquement et socialement durables peut devenir un moteur important de la création d'emplois, de la modernisation des emplois, de la justice sociale et de l'éradication de la pauvreté réunit les acteurs sociaux dans l'action.

Ainsi, au-delà d'un partage sur les principes, gouvernements, employeurs et syndicats vont donner le mandat au Bureau international du travail de faire sienne cette préoccupation du développement durable et de l'intégrer dans ses travaux et ses actions.

Une ombre au tableau cependant: gouvernements et employeurs refusent d'amorcer un processus visant à négocier une convention ou une recommandation qui permettrait de définir les rôles et les responsabilités de chacun pour assurer une transition juste. Ils savent le pouvoir de ces mesures et ne souhaitent pas s'y soumettre. Peut-être aurions-nous pu faire mieux? Peut-être une prochaine fois?

À la commission sur l'application des normes, la tension est palpable. Les employeurs veulent en découdre. L'année dernière, ils ont réussi à paralyser les travaux et ils vont tenter de rééditer le coup cette année. Cette commission doit, sur la base des rapports produits par des experts, juger si les pays ont respecté les conventions internationales qu'ils ont ratifiées. La question en litige: le droit d'association consacré par les conventions internationales comprend-il, ou non, le droit de grève? L'enjeu est de taille. Au grand dam des employeurs, les experts considèrent que oui, appuyant en cela les organisations syndicales. Afin d'éviter l'obstruction systématique des employeurs, il avait déjà été convenu qu'un comité de travail examinerait la question en marge des travaux. Mais les employeurs persistent, ils vont même jusqu'à exiger que le Canada soit de la liste des pays sommés d'expliquer leurs agissements. Soyons clairs, l'objectif poursuivi n'est pas d'accuser le Canada, au contraire. Il s'agit d'un prétexte pour aborder la question du droit de grève, car c'est de la Convention (n° 87) sur la liberté syndicale dont il est question. Forts des décisions de la Cour suprême du Canada, les employeurs veulent dire, devant le monde entier, que même dans un pays développé comme le Canada, les tribunaux considèrent que le droit d'association n'est pas assorti du droit de grève.

La représentante des travailleuses et des travailleurs ne s'en laissera pas imposer. Barbara Byers, secrétaire générale du CTC, va dénoncer tour à tour les injustices que

vivent les travailleuses domestiques et les travailleurs agricoles au Canada. Elle expliquera comment la notion de services essentiels est triturée dans certaines provinces afin de limiter l'exercice du droit de grève. Elle étalera les attaques du gouvernement Harper contre les organisations syndicales. Les menaces de ce gouvernement, son ingérence dans les processus de négociation, ses lois spéciales et son projet de loi C-377, aujourd'hui, espérons-le, mort au feuillet, sont exposés à la face du monde. Des camarades d'autres pays, Allemagne, Nigeria, États-Unis, Pays-Bas et Colombie, ajouteront leurs voix à celle de notre consœur pour souligner les reculs subis au Canada.

Après avoir entendu les syndicats, les employeurs et les gouvernements, la commission rappellera que les textes législatifs du Canada, comme ceux des provinces, doivent garantir la pleine application des conventions internationales dont le Canada est signataire. Elle souligne l'importance d'agir pour que tous les travailleurs, sans distinction d'aucune sorte, aient le droit de constituer des organisations de leur choix et de s'y affilier, tout en concluant qu'elle a le ferme espoir que des solutions conformes à la convention sur la liberté syndicale seront trouvées, et ce, en consultation avec les partenaires sociaux intéressés. Voilà une manche de gagnée!

14 juin 2013, soupir de soulagement, les commissions ont terminé leurs travaux, celle sur l'application des normes a étudié 25 dossiers et les autres commissions sont toutes parvenues à des déclarations communes. Des consensus ont été arrachés à la dure, car les problèmes de reconnaissance syndicale, les attaques au droit d'organisation et au modèle de négociation collective sont légion. Mais si les conclusions de cette conférence ne sont pas toutes à la hauteur de nos espérances, elles représentent des avancées, d'autres moyens de lutter pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des millions d'hommes et de femmes, chez nous comme ailleurs.

15 juin 2013, les représentantes et les représentants de haut niveau vont faire leur rentrée, ministres du Travail et autres dirigeants prendront tour à tour la parole pour exprimer au nom de leur pays leurs préoccupations et confirmer l'importance du rôle de l'OIT. Moi, j'ai déjà pris le chemin du retour.

La CSN et ses valeurs chevillées au cœur, j'espère, avec mes collègues syndicalistes, avoir contribué à plus de justice! ■

LA PRÉVENTION, C'EST PAYANT



Les lésions professionnelles coûtent cher, nous le disons depuis longtemps. D'ailleurs, une étude récente de l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST) vient d'apporter de l'eau au moulin. C'est en considérant les nouveaux cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenus entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2007 que les auteurs de l'étude, Martin Lebeau, Patrice Duguay et Alexandre Boucher, arrivent à en chiffrer les coûts réels. Ainsi, selon eux, les coûts globaux pour les lésions professionnelles seraient de 4,64 milliards de dollars en moyenne par année au Québec. C'est plus que le budget total du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. C'est davantage que la somme des budgets des ministères de la Famille, de la Culture et des Communications et de celui des Ressources naturelles, tous réunis. C'est beaucoup d'argent!

Nous le savons, une lésion professionnelle affecte non seulement la travailleuse ou le travailleur qui en est victime, mais aussi son entourage. Ainsi, c'est en tenant compte de la valeur du changement dans la qualité de vie

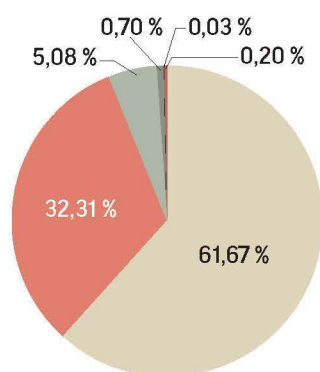
de toutes les personnes affectées que les auteurs en viennent à la conclusion que si les coûts financiers représentent une facture de 1,78 milliard, les coûts humains, eux, sont 60 % plus élevés, atteignant les 2,86 milliards.

Ces chiffres ne sont pas sans rappeler ceux de l'Organisation internationale du travail qui estime que les accidents du travail et les maladies professionnelles entraînent dans le monde, en ce qui concerne le développement économique et social, une perte de 4 % du produit intérieur brut (PIB) par an,

soit environ 2800 milliards de dollars américains. À elles seules, ces quelques données devraient inciter à l'action.

D'ailleurs, il est démontré que des stratégies de prévention fortes et efficaces permettent de réduire les coûts humains tout en assurant la viabilité financière des programmes d'indemnisation et de réadaptation des travailleurs. Une étude de l'Association internationale de la sécurité sociale, publiée en 2011, établit noir sur blanc l'intérêt pour tous, et surtout pour les employeurs, d'investir dans la prévention. Ainsi, chiffres à l'appui, il y est démontré qu'un investissement de 1 \$ peut potentiellement générer des retombées pour l'entreprise de 2,20 \$. Il apparaît donc indéniable qu'investir dans la santé et la sécurité du travail est bénéfique non seulement pour les travailleuses et les travailleurs, mais aussi que c'est une piste d'action prometteuse pour les employeurs.

Cela fait dire aux auteurs que « compte tenu des résultats de cette étude et de l'attention que le monde porte de plus en plus aux questions de sécurité et de santé au travail, ce message mérite d'être relayé plus vigoureusement aux plans national et international ». À nous maintenant de le relayer dans tous nos milieux de travail. À l'heure où l'on nous sert les arguments de la mondialisation, de la course au profit et de la nécessaire compétitivité à toutes les sauces, quelle entreprise pourrait se dire assez riche pour ne pas investir en prévention? ■



RÉPARTITION DES COÛTS LIÉS AUX LÉSIONS PROFESSIONNELLES

Coûts humains	2 861 156 955 \$	Coûts administratifs	32 595 212 \$
Productivité perdue	1 498 771 869 \$	Coûts salariaux	9 436 618 \$
Frais médicaux	235 890 077 \$	Frais funéraires	1 349 457 \$

TOTAL : 4 639 200 188 \$

Source: IRSST

Syndicalisation chez Glutino de Laval

Le goût de la victoire

PAR FRANÇOIS FORGET

PHOTO : NORMAND BLOUIN

En se syndiquant à la CSN au printemps 2012, la centaine de salarié-es de Glutino souhaitaient vivement améliorer leurs conditions de travail, les pires de l'industrie. Mais ils n'avaient alors aucune idée des difficultés qu'ils devraient surmonter et, surtout, des résultats qu'ils allaient obtenir. Retour sur une expérience de syndicalisation très bénéfique.

À peine la campagne de syndicalisation était-elle amorcée, en mars 2012, que la direction de l'entreprise, filiale de l'américaine Boulder Brands spécialisée dans les produits sans gluten, procédait à 14 congédiements sans motif réel. L'organisation du nouveau syndicat et le processus de négociation d'une première convention collective allaient être affectés puisque deux membres du comité exécutif figuraient parmi les personnes congédiées.

Toutefois, avec l'aide des nombreuses ressources de la CSN, de la Fédération du commerce et du Conseil central du Montréal métropolitain, le nouveau syndicat a pu se doter rapidement d'une structure de fonctionnement lui permettant d'affronter l'arsenal juridico-patronal mis en place pour tenter de casser la volonté des travailleurs. Ainsi, des plaintes pour représailles en raison d'activités syndicales allaient constituer la première d'une série de requêtes menées par le Service juridique auprès de la Commission des relations du travail (CRT). En cours de procédures, la Commission a même dû intervenir pour ordonner à l'employeur de cesser de s'ingérer dans les affaires syndicales.

Une lutte de tous les instants

Malgré ces embûches de taille, les travailleuses et les travailleurs se sont serré les coudes, sans jamais cesser d'espérer obtenir la pleine reconnaissance de leurs droits syndicaux, la réintégration de leurs collègues de travail et le déblocage de la négociation d'un contrat de travail collectif. Ils ont ainsi largement participé à différentes activités



de mobilisation. Dîners BBQ aux abords de l'usine, port de chandails à l'effigie de la négociation, tracts et bulletins d'information, tenue d'assemblées générales sont autant d'actions menées en appui à leur négociation.

Une victoire complète

La ténacité des syndiqué-es, mais aussi l'effort concerté de tous les acteurs de la CSN ont réussi à faire entendre raison à l'employeur. Le 3 mai 2012, la CRT accréditait le syndicat. Début septembre, les deux parties amorçaient la négociation sur la base du projet de convention collective adopté unanimement par les membres deux mois auparavant. En janvier 2013, le syndicat convenait d'une entente pour la réintégration des salarié-es congédiés. Enfin, en mai dernier, les syndiqué-es obtenaient une entente de principe sur un contrat de travail de deux ans, adoptée à 95 % lors d'une assemblée générale.

La convention collective comporte des hausses salariales atteignant entre 25 et 30 %

selon la catégorie d'emplois. Elle prévoit la mise en place d'une banque d'heures supplémentaires, l'accès à des congés mobiles payés, des vacances annuelles pouvant atteindre cinq semaines, de même que la reconnaissance de l'ancienneté dans l'octroi de postes, le choix des vacances, etc.

Des progrès ont aussi été réalisés concernant la protection contre le recours à la sous-traitance et le travail des cadres, l'intégration de salariés d'agences de placement privées dans l'unité d'accréditation ainsi que la reconnaissance des libertés d'action syndicale, incluant l'accès sur les lieux du travail à un bureau d'accueil pour les syndiqués.

Danny Audet, président du Syndicat des travailleuses et travailleurs de Glutino-CSN, est catégorique sur les bienfaits de la syndicalisation : « Après avoir affronté un employeur antisindical, la récompense ultime pour tous nos membres fut l'obtention d'une entente à la hauteur de nos attentes. Cela démontre que nous avons raison de nous syndiquer. Pour nous, cette entente n'est que le début ! » ■

UCCO-SACC-CSN

Une mobilisation gagnante

PAR LYLE STEWART

Depuis la fondation du Syndicat des agents correctionnels du Canada (UCCO-SACC-CSN), en 2001, sa mission principale a été de lutter pour acquiescer des conditions de travail spécifiques à la dangereuse profession de ses 7500 membres. C'est un mandat qui l'a conduit, avec le soutien de la confédération, à mener une bataille épique de quatre ans pour obtenir, en 2006, une première convention collective CSN. Un retentissant succès!

Alors, lorsque le Conseil du Trésor du Canada a voulu contenir les pourparlers engagés à l'été 2010 dans un modèle déjà accepté par le plus grand syndicat de la fonction publique fédérale, la lutte devenait une fois de plus inévitable. Trois ans plus tard, les membres d'UCCO-SACC-CSN viennent d'entériner une nouvelle entente de principe dans une proportion de 90 %. La nouvelle convention ainsi qu'une entente globale négociée directement avec le Service correctionnel du Canada (SCC) sur des questions opérationnelles ont été signées le 15 octobre à Ottawa. Mais que s'est-il passé entre temps?

De l'été 2010 à celui de 2013 eurent lieu de longues négociations, ardues, une demande patronale pour la conciliation, avec la création d'une commission d'intérêt public, et des dizaines de tactiques de pression des syndiqué-es mobilisés d'un océan à l'autre.

Puisque 100 % des membres d'UCCO-SACC-CSN sont désignés « service essentiel », des grèves de toute nature sont hors de question. Sous la législation fédérale, toute tentative d'empêcher la rentrée au travail des agents correctionnels mènerait immédiatement à un contrat imposé par le gouvernement. Depuis l'élection de 2011, les conservateurs majoritaires de Stephen Harper n'ont pas hésité à passer des lois de cette nature lors des conflits de travail impliquant d'autres syndicats d'employés fédéraux.

Cette contrainte bien réelle a évidemment forcé l'équipe de mobilisation et le comité exécutif national à faire preuve d'une grande créativité pour créer un bon rapport de force tout en demeurant dans la plus stricte légalité. L'organisation des moyens de pression et les activités de solidarité des membres du syn-



LYLE STEWART

dicat, répartis entre 52 sections locales dans neuf des dix provinces canadiennes, n'ont pourtant pas manqué en nombre et en qualité.

Fierté et détermination

Bien sûr, de grandes manifestations et des marches traditionnelles ont été tenues devant le Parlement et les bureaux du Conseil du Trésor à Ottawa. Deux fois, les syndiqués ont exprimé leur solidarité avec le comité de négociation en portant au travail des cocardes et ensuite des casquettes brandissant le slogan de cette ronde de négociation, *Protéger notre avenir*. Puisque ces travailleurs sont tous des agentes et des agents de la paix assermentés, et en uniforme, il s'agissait de gestes assez radicaux. Pourtant, pas moins de 94 % d'entre eux ont porté fièrement leur casquette, en juin dernier, à la suite d'une séance de négociation décevante.

En appui à ces activités, le syndicat a mené une campagne de pression politique ciblée. Ainsi, un grand panneau publicitaire

a été érigé dans la circonscription ontarienne du président du Conseil du Trésor, Tony Clement, dans laquelle se trouvent deux établissements correctionnels. On pouvait y lire : *Tony Clement : « J'appuie les agents correctionnels à 100 % » Vraiment? Trois ans sans convention collective.*

En septembre 2012, pas moins de 500 agents ont fait du porte-à-porte dans la circonscription du premier ministre Harper, à Calgary, afin d'expliquer les dangers accrus de leur profession dans la foulée de la série de lois sur la criminalité de son gouvernement. La journée s'est conclue par un ralliement devant son bureau de circonscription.

Le syndicat s'est aussi adressé aux plus grands donateurs conservateurs dans une lettre expliquant les enjeux pour les agents correctionnels et leur demandant de réfléchir avant de faire de nouveaux dons à ce parti.

Finalement, en juin dernier, une délégation d'agents correctionnels s'est glissée dans un tournoi de golf organisé par Tony Clement, où ils ont réussi à lui parler de leur déception devant la lenteur des négociations. Ils en sont repartis avec la promesse qu'une nouvelle séance de négociation serait convoquée en juillet.

Pressions fructueuses

Ces pressions ont porté leurs fruits. Un blitz de négociation, les 22 et 23 juillet, a conduit à une entente de principe. La nouvelle convention collective de quatre ans comprend des augmentations salariales d'environ 9,5 % étalées sur cette période ainsi que plusieurs améliorations concernant les heures supplémentaires, la santé et la sécurité au travail et une compensation pour les jours fériés.

La convention collective précédente étant échue depuis le 31 mai 2010, cela signifie que les négociations reprendront à compter du 31 mai 2014. ■



Négociations à Radio-Canada Malgré l'impasse, on lâche rien

PAR MARTIN PETIT

PHOTOS : MICHEL GIROUX

Le 22 juin 2012, le Syndicat des communications de Radio-Canada (SCRC-FNC-CSN) prenait part à la toute première journée de négociation afin de jeter les bases d'une ronde, qui compte désormais une trentaine de rencontres n'ayant mené qu'à de très maigres avancées. Dès le départ, ce qui semblait être une absence de mandat de la partie patronale apparaît de plus en plus une évidence.

Le SCRC tente de négocier une nouvelle convention collective dans un contexte particulier. Le 31 mai 2012, l'employeur déposait devant le Conseil canadien des relations industrielles (CCRI) une requête visant à réviser les accréditations syndicales en présence à CBC/Radio-Canada. La direction prétend qu'elle peine à s'entendre avec les quatre syndicats et qu'une fusion des accréditations réglerait ce problème.

Seul syndicat à ne pas avoir accepté une reconduction simple de son contrat de travail toujours en vigueur, le SCRC a refusé à trois reprises la proposition patronale qui aurait reporté le règlement de problèmes criants, qui affectent ses membres tous les jours sur le terrain.

Lors des premières séances de négociation, la société d'État a d'abord déposé un énoncé de neuf pages jetant les principes des demandes qu'elle entendait défendre. Pourtant, dès le départ, elle n'a pas été en mesure d'expliquer la nature des enjeux liés à ces principes.

De son côté, le syndicat a déposé le cahier de revendications adopté à l'unanimité par les membres en assemblées générales

régionales. Cinq thèmes rassemblaient ces demandes: la surcharge de travail, la précarité et la sécurité d'emploi, la rémunération, la formation et le développement professionnels et l'entente de partenariat sur les relations de travail.

Enjeux majeurs

Depuis 2007, le syndicat est préoccupé par la surcharge de travail et a entrepris des démarches avec le Service des relations du travail de la CSN. De concert avec des chercheurs de l'Université Laval, ils ont élaboré des outils d'évaluation. Résultats de l'enquête : les rapports démontrent clairement qu'il y a urgence à discuter de la charge de travail. Malgré cette évidence, en mars dernier, la direction de Radio-Canada met unilatéralement fin aux travaux dans ce dossier. Un déni qui signifie encore qu'elle n'a pas l'intention de reconnaître le problème et de négocier pour le régler.

Autre problème d'importance: la «précarité permanente» vécue par bon nombre de membres du SCRC. En ce sens, des demandes visant la permanentisation de postes ont été déposées.

Une rémunération inéquitable

Le SCRC veut également corriger l'iniquité qui existe relativement à la rémunération des membres de la Guilde canadienne des médias et les siens. Une disparité salariale moyenne de 6,85 % s'est creusée au détriment des salarié-es du Québec et de Moncton, comparativement à ceux du reste du Canada. Cet écart varie de 1,74 à 10,38 %, selon les monographies d'emploi comparables évaluées.

Cette injustice a été mise en évidence par le professeur Stéphane Renaud, spécialiste de la rémunération à l'École des relations

industrielles de l'Université de Montréal. À la demande du SCRC, il a analysé les deux grilles salariales selon un modèle dont la méthodologie est reconnue et enseignée. L'employeur l'a d'ailleurs admis en tant que tel. Pourtant, malgré la promesse du dépôt d'une contre-étude chiffrée niant la disparité salariale mise en lumière, le syndicat n'a toujours rien reçu.



Formation et partenariat

Un encadrement strict de la demande patronale visant la fusion des listes de rappel est exigé afin de protéger un accès égalitaire aux emplois permanents pour les salarié-es temporaires et leur accès à la formation, chemin nécessaire aux possibilités d'avancement.

La négociation d'une entente de partenariat, qui inclurait les artisans dans tous les processus de changements que la direction désire apporter sur le terrain, est aussi un élément prioritaire de cette négociation. Les syndiqué-es veulent légitimement être consultés avant les prises de décision et, surtout, avant leur mise en application.

Après une multitude de rencontres vaines, le 9 septembre, le SCRC lançait l'idée de faire appel à un médiateur pour dénouer cette impasse. Au moment d'écrire ces lignes, il attendait la décision de la ministre sur cette nomination.

Une chose est certaine: au stade actuel de cette négociation, les membres du SCRC ne lâchent rien! ■

KRONOS CANADA DE VARENNES

LA CSN EN CAMPAGNE D'APPUI INTERNATIONAL

Le lock-out chez la filiale canadienne de Kronos Worldwide perdure depuis le 13 juin. Cette riche multinationale, spécialisée dans le dioxyde de titane utilisé entre autres pour la fabrication de la peinture et du plastique, poursuit en partie ses activités grâce au travail des cadres et à la présence de gardiens de sécurité carrément provocateurs. Le tout est sanctionné par des injonctions limitant, notamment, le piquetage devant l'usine.

de ses employé-es, Kronos Canada espère les affamer pour obtenir d'importantes concessions sur leurs droits et leurs bénéfices conventionnels acquis au fil du temps, sans conflit de travail.

Depuis le début du lock-out, la résistance aux visées de Kronos n'a cessé de s'accroître: piquetage, virées chez les cadres, tournées des syndicats, visites des élus de la région, etc.

Avec l'appui de la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM), les lock-outés ont récemment entrepris d'en appeler à la solidarité internationale, surtout là où Kronos Worldwide y détient des usines. D'ailleurs, la CSN a adopté lors de son conseil confédéral, tenu du 24 au 26 septembre, un plan de campagne pour développer des alliances

avec les autres syndicats de Kronos Worldwide et soutenir les actions de solidarité aux lock-outés de Kronos Canada. Déjà, ils ont reçu le soutien de la Fédération générale du travail de Belgique, qui regroupe 1,5 million de syndiqués. En septembre, la FIM s'est rendue à Los Angeles et a obtenu l'appui de l'IndustriALL Global Union, forte de 50 millions de membres. Récemment, des représentants du syndicat et de la FIM se sont déplacés en Belgique et ont reçu le soutien de la Confédération des syndicats chrétiens de Belgique, qui compte 1,7 million de membres. Prochaines cibles: le sud des États-Unis, l'Allemagne et la Norvège! • F.F.

Visitez la page Facebook des syndiqué-es de Kronos CSN: <https://www.facebook.com/SyndiquesCsnKronosCanada>



MARCO GIARDI

Kronos veut imposer à ses 320 employés un modèle de production centré uniquement sur sa mission dite fondamentale, aussi appelée *core business*. Les autres activités seraient donc confiées à des sous-traitants non syndiqués. Résultats appréhendés: perte massive d'emplois, diminution draconienne des conditions de travail et, surtout, affaiblissement de la portée du certificat d'accréditation et du pouvoir de négociation syndical.

Bien sûr, le conflit fait des ravages chez ces syndiqué-es mis à la rue deux jours avant la fin de leur convention collective. Le Centre local de développement Marguerite-D'Youville a estimé les pertes salariales et leurs effets sur l'économie locale et régionale à un demi-million de dollars par semaine, en plus des impacts sur les quelque 400 fournisseurs de biens et de services. Sans égard à près de soixante ans de bons et loyaux services

LA LIBRAIRIE

La fin de l'abondance L'économie dans un monde post-pétrole

John Michael Greer, Écosociété, 2013, 236 p.

Le monde en mutation

« Quoi qu'en disent les adeptes du développement durable, les substituts aux énergies fossiles abondantes et bon marché n'existent pas [...] Puisqu'ils refusent d'intégrer cette réalité, les modèles économiques dominants ne savent pas comment appréhender l'après-pétrole, et les habitants des sociétés industrielles sont incapables de se préparer aux profondes mutations qui les attendent. » (Extrait de la jaquette)

Si ces propos vous semblent alarmistes, il vous faut lire le dernier essai politique de John Michael Greer, paru en français chez Écosociété, en 2013. Un livre dense, mais éminemment accessible, où l'auteur expose son analyse des difficultés actuelles de nos sociétés occidentales, découlant, selon lui, d'une conception inadéquate des sciences



économiques, telles qu'elles se pratiquent.

Après plus de 200 ans d'industrialisation massive, il semble que nous entrons, insidieusement, dans l'ère de la désindustrialisation. L'auteur évoque un monde pas si lointain où les ressources et l'énergie se feront de plus en plus rares, donc plus coûteuses, et dont l'exploitation

sera plus dommageable à l'environnement.

À petite échelle, on peut voir dans cet essai une invitation, pour les communautés locales, à se prendre à charge, afin de développer des réflexes économiques « localement » viables et écologiquement durables. Un livre majeur, qui s'ajoute à la pluralité des voix qui plaident en faveur d'une transition énergétique... et économique. • C.R.

LOBLAW

LE MÉPRIS A UN NOM

Trois syndicats CSN du domaine de l'épicerie de la région d'Abitibi-Témiscamingue sont partis en tournée un peu partout au Québec, en septembre, afin de sensibiliser la population aux conflits de travail provoqués par leur employeur, la chaîne alimentaire torontoise Loblaw.

Les syndiqué-es des magasins Loblaws et Maxi de Rouyn-Noranda et du Provigo à Témiscaming ont lancé leur campagne, le 12 septembre, avec une manifestation conjointe avec le Conseil central des Laurentides devant l'épicerie Loblaws de Saint-Sauveur. Ils ont distribué des tracts aux clients du magasin.

Le 10 juin dernier, les syndiqué-es du Loblaws de Rouyn-Noranda ont déclenché la grève devant l'offre globale inacceptable

de l'employeur. Les salariés sont sans convention collective depuis le 1^{er} novembre 2012.

Ce conflit s'ajoutait donc aux lock-out qui perdurent au Maxi de Rouyn-Noranda depuis le mois d'août 2012 et au Provigo de Témiscaming depuis décembre de la même année. Ce dernier a été imposé parce que les employés avaient osé porter un t-shirt portant l'inscription « Le respect avant tout ». Les deux lock-out privent de revenus des dizaines de travailleurs depuis des mois et forcent les citoyens et les citoyennes à se déplacer en dehors de leur ville pour faire leur épicerie.



LYLE STEWART

Tout se passe comme si l'entreprise tentait d'obtenir des concessions de la part des employés pour régler un conflit de travail, alors qu'elle l'a elle-même déclenché et que les négociateurs envoyés du siège social de Toronto n'ont visiblement pas le mandat de conclure une entente avec les syndiqués. « Dès qu'il y a une proposition pour retourner à la table de négociation, ça bloque

parce que les représentants de Loblaw doivent se référer au bureau central de Toronto. Ils viennent au Québec, mais n'ont pas de mandat clair », a souligné le conseiller syndical CSN, Sylvain Nolet. • L.S.



Entre le 1^{er} mai et le 15 septembre 2013, 21 syndicats (ou sections) représentant 1290 employé-es ont eu la confirmation qu'ils se joignaient à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

BAS-SAINT-LAURENT

Congrégation des sœurs de Notre-Dame-du-Saint-Rosaire
Tous les salarié-es

Service de garde L'Enfant joue
Toutes les salariées, à l'exclusion des salariées du bureau coordonnateur

ESTRIE

Association des accidentés cérébro-vasculaires et traumatisés crâniens de l'Estrie
Tous les salarié-es

Location Fleurimont
Tous les salarié-es

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Centre de la petite enfance (CPE) Chez ma tante

Tous les salarié-es, à l'exception de la directrice générale

LANAUDIÈRE

CPE Aux Portes du matin inc.

Toutes les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial sur le territoire couvert par le bureau coordonnateur

MONTÉRÉGIE

Collège Jean de la Mennais

Toutes les enseignantes et tous les enseignants

CPE Les Poussineaux

Tous les salarié-es

Autobus Robert

Tous les chauffeurs

MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Réno-Dépôt de Laval

Tous les employé-es de bureau

Partenaires en aviation inc.

Tous les employé-es travaillant à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, à l'exclusion des employé-es de bureau, des superviseurs et de ceux de niveaux supérieurs

CPE Les Petits Travailleurs

Tous les salarié-es

La Maisonnée Paulette Guinois

Tous les salarié-es, à l'exception du responsable des services thérapeutiques, du responsable du service d'entretien et de surveillance, du responsable de l'administration et du responsable de la cuisine

Ordre des comptables agréés du Québec

Tous les salariés, à l'exception des salariés dont le titre de CPA est requis par leurs

fonctions, des analystes programmeurs, de la secrétaire du greffe, du chargé des affaires publiques, de la conseillère et de l'analyste en ressources humaines

OUTAOUAIS

Pavillon du parc

Toutes les intervenantes et tous les intervenants en milieu résidentiel pour adultes

Centre de santé et de services sociaux (CSSS) du Pontiac

Tous les intervenants en milieu résidentiel pour adultes

CSSS Des Collines

Tous les intervenants en milieu résidentiel pour adultes

CSSS de Papineau

Tous les intervenants en milieu résidentiel pour adultes

CSSS de Gatineau

Tous les intervenants en milieu résidentiel pour adultes

QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CETAQ) – région de Charlevoix

Toutes les ambulancières et tous les ambulanciers salariés

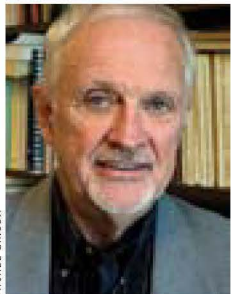
Garant GP

Tous les salariés, sauf les personnes automatiquement exclues par la loi

Fondée en 1921, la CSN représente plus de 300 000 travailleuses et travailleurs, et ce, tant dans les secteurs privé que public.

• A.V.

Histoire



MICHEL GIBOUX

Jacques ROUILLARD

L'auteur a rédigé plusieurs ouvrages et articles sur le syndicalisme québécois. Il a publié des volumes de synthèse, dont *Le Syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire* (2004) et *L'expérience syndicale au Québec. Ses rapports avec l'État, la nation et l'opinion publique* (2008).

AUX ORIGINES DE LA CSN (1912-1940)

UN SYNDICALISME PAS SI COMPLAISANT

Jusqu'en 1960, la CSN portait le nom de Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC). Formée en 1921, elle regroupe les syndicats catholiques implantés un peu partout au Québec depuis 1912. Leur fondation sous l'influence du clergé catholique a pour but de faire échec à l'expansion des unions internationales venues des États-Unis et affiliées à l'American Federation of Labor. On leur reproche d'inciter à la lutte de classes et de diffuser des idées socialistes et anticléricales. Les syndicats catholiques veulent réunir les travailleurs de foi catholique dans des organisations qui s'inspirent de la doctrine sociale de l'Église catholique. Leur conception de l'action syndicale mise sur l'esprit de justice des employeurs et la bonne entente pour parvenir à améliorer le sort des travailleurs.

En 1911, les syndicats internationaux sont déjà bien implantés dans la région de Montréal avec des effectifs d'environ 20 000 membres, aux deux tiers francophones. C'est lorsqu'ils s'efforcent de gagner les villes de province que les autorités religieuses s'émeuvent et qu'elles commencent à mettre sur pied des syndicats catholiques.

C'est le cas à Chicoutimi en 1912, à Trois-Rivières en 1913 et à Thetford Mines en 1915. Dans la ville de Québec existent déjà des syndicats vigoureux depuis le début du siècle, notamment dans l'industrie de la chaussure, qui refusent toute affiliation à des syndicats internationaux, non pas sous l'influence cléricale, mais par patriotisme, car ils jugent que les travailleurs canadiens doivent pouvoir animer eux-mêmes leurs syndicats. Pendant la Première Guerre, ils se laissent cependant convaincre d'accepter des aumôniers et de se transformer en syndicats catholiques. C'est ainsi qu'en ce début du XX^e siècle se dessine la géographie du syndicalisme au Québec : les syndicats internationaux sont solidement implantés à Montréal, alors que les syndicats catholiques prennent racine à Québec et en région.

Le modèle de relations de travail proposé par les premiers syndicats catholiques, avant et pendant la Première Guerre, s'avère vite utopique lorsque confronté aux réalités du monde du travail. Leurs effectifs stagnent ou régressent, si bien qu'on doit relancer le mouvement sur de nouvelles bases au début des années 1920. La plupart des syndi-

cats catholiques placent alors la défense des intérêts professionnels des travailleurs au premier rang de leurs objectifs. C'est pourquoi ils adoptent les pratiques éprouvées des unions internationales : organisation sur la base du métier, négociation de conventions collectives, obtention de l'atelier fermé, arrêts de travail, étiquette syndicale, fonds de grève chez certains syndicats, etc.

Contrairement à ce qu'on a pu écrire, les syndicats catholiques n'écartent pas le recours à la grève : ils sont responsables de plus d'une cinquantaine de débrayages dans les années 1920 et 1930. Ils sont même à l'origine des plus importantes grèves à survenir au Québec pendant ces années : 3000 travailleurs touchés pendant quatre mois dans l'industrie de la chaussure à Québec en mai 1926, 9000 ouvriers et ouvrières dans huit usines de la Dominion Textile pendant un mois en août 1937, 1200 ouvriers chez Marine Industries de Sorel pendant deux mois en août 1937. Toujours dans le but de renforcer leur capacité de négocier de bonnes conventions collectives, la CTCC forme des fédérations de métiers dans les industries du papier en 1923, du bâtiment en 1924, de





2

PHILIPPE GINGRAS / SOURCE : BANQ

l'imprimerie en 1925, du textile en 1926, de la chaussure en 1931, etc. En 1940, on compte onze fédérations avec des effectifs totaux s'élevant à 46 000 membres. C'est le tiers des effectifs syndicaux totaux au Québec, un pourcentage que la CTCC-CSN ne dépassera pas jusqu'à nos jours.

Les syndicats catholiques se dotent également comme les syndicats internationaux de conseils centraux dans les villes pour acheminer des revendications auprès des conseils municipaux et aider à la syndicalisation des travailleurs. Le premier conseil est formé à Québec en 1918, puis à Hull en 1919, à Montréal et à Granby en 1920, à Lachine en 1922, etc. On en compte 13 en 1940. La centrale est soucieuse également de présenter chaque année ses doléances aux gouvernements d'Ottawa et de Québec afin qu'ils légifèrent pour assurer la protection des travailleurs. Dans les années 1920 et 1930, elle revendique notamment de fixer un salaire minimum,

d'améliorer la loi des accidents de travail et d'instituer les bases d'un filet de sécurité sociale avec les pensions de vieillesse, les allocations familiales et l'assurance-chômage. En revanche, ses origines religieuses la rendent réfractaire à deux mesures activement mises en avant par les syndicats internationaux : la fréquentation scolaire obligatoire et la nationalisation des entreprises de services publics (chemins de fer, tramways, distribution du gaz et de l'électricité, etc.).

Au début des années 1930, la CTCC réclame une loi qui permet au gouvernement d'étendre par décret à tout un secteur industriel, dans un territoire déterminé, les termes d'une convention collective conclue par un syndicat. Elle y voit un moyen d'enrayer la détérioration des conditions de travail pendant la crise économique et de favoriser la syndicalisation des travailleurs. Adoptée par le gouvernement en 1934, cette loi donne un coup de pouce substantiel à l'organisation des travailleurs dont elle tire particulièrement profit, notamment dans l'industrie de la construction. C'est la première loi adoptée au Canada pour favoriser la syndicalisation, adoptée avant les lois de protection syndicale inspirées du *Wagner Act* états-unien. Les principes de cette dernière loi sont repris dans les provinces canadiennes et par le gouvernement fédéral à partir de 1937 (le Québec fait de même en 1944). Sous le nom de Loi sur les décrets de convention collective, la

1. La CTCC tient son 13^e Congrès à Trois-Rivières en juillet 1934. Il est présidé par Osias Filion, aussi président de la Fédération du bâtiment. Dans la première rangée, on aperçoit Maurice Duplessis, alors chef de l'opposition officielle.
2. La manufacture de chaussures de C. E. McKeen, The Adams Shoe Company, située dans le quartier Saint-Roch, à Québec, en 1894.

loi de 1934 régit toujours les conditions de travail d'environ 75 000 salariés au Québec.

Ainsi, une meilleure connaissance de l'histoire de la CTCC permet de corriger l'image de complaisance envers les employeurs auxquels les syndicats catholiques sont souvent associés avant les années 1950. Comme on l'a vu, ils se soucient de négocier des conventions collectives avantageuses pour leurs membres, qui ne répugnent pas à l'occasion de recourir à la grève. S'il en avait été autrement, ils n'auraient pu se développer et auraient perdu leurs membres au profit des syndicats internationaux. Ainsi, dès les années 1920, les pratiques des syndicats catholiques se distinguent des principes à l'origine de leur fondation. L'écart va s'élargir dans les années 1950, affirmant leur militantisme, s'élevant contre le gouvernement Duplessis et s'éloignant de la doctrine sociale de l'Église. Le tout culmine en 1960 avec l'adoption d'un nouveau nom, la Confédération des syndicats nationaux (CSN). ■



1

ANTONIO HÉROUX / SOURCE : ARCHIVES DE LA CSN



PROTIS RÉSERVÉS

Jean-Paul L'ALLIER

Ministre des Communications puis des Affaires culturelles dans le gouvernement Bourassa, première mouture, il a également été maire de Québec de 1989 à 2001. Reconnu pour être un homme visionnaire et d'une grande culture, il a aussi œuvré au sein de la diplomatie québécoise à titre de délégué général à Bruxelles de 1981 à 1984.

ILLUSTRATION : ALAIN RENO

LE RETOUR DU BALANCIER

Au début des années 1960, tout était permis : l'État se construisait, la conscience sociale du Québec s'éveillait avec notamment l'action de la CSN auprès des travailleurs, le mouvement coopératif n'allait plus se limiter à Desjardins pour s'appliquer à toute une gamme d'activités, notamment en milieu rural. Rien n'était facile, mais tout semblait possible et tout, à l'époque, l'a été dans les faits.

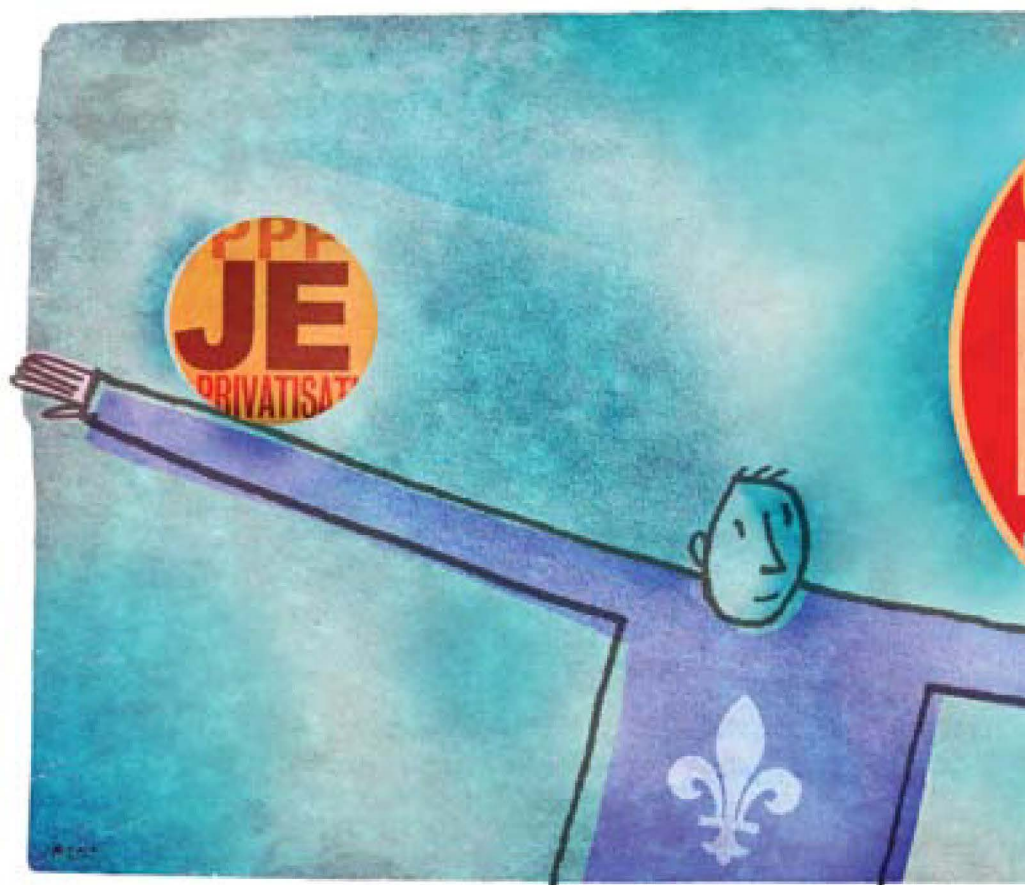
Un État nouveau

Le Mouvement Desjardins s'était d'abord enraciné en milieu rural. Des fermiers qui avaient emprunté des sommes pour acquérir leurs terres, la plupart du temps par l'entremise de leur notaire, se trouvaient, lorsque les récoltes avaient été mauvaises, dans l'impossibilité de rembourser l'emprunt tel que négocié. Ils étaient menacés de saisie par les banques. La région de Lévis était particulièrement touchée et c'est là que la coopération vit le jour à l'initiative d'Alphonse Desjardins, dans le sous-sol de sa maison. Au début des années 1960, le mouvement coopératif était devenu une force économique incontournable au Québec.

Quant à l'administration publique, elle veillait à encadrer le développement du système de santé, de l'enseignement à tous les niveaux et de la gestion des affaires publiques.

Hydro-Québec, tel que nous la connaissons, est le résultat de la nationalisation d'entreprises privées anglophones propriétaires de la ressource hydraulique. Avec la collaboration de tous les leaders de l'époque, elle est devenue une force de notre communauté.

CSN, coopération, administration publique, gestion et propriété des grandes ressources : tout était là pour réussir.



Mais, car il y eut un mais...

Mais le temps passant, bien établies sur leur fondement et leur base d'origine, les grandes structures de services ont toujours plutôt tendance à ne considérer que les ajustements nécessaires à leur fonctionnement central.

La fonction publique du Québec moderne est née dans l'enthousiasme du début des années 1960. On était alors fiers de travailler pour l'État. L'État pouvait tout faire et l'État a voulu tout faire. L'administration publique s'est renforcée, devenant lourde et tatillonne, par ses lois et règlements, difficiles à faire respecter dans les faits.

On voulait planifier, organiser, construire. On a plutôt réglementé, contrôlé à priori, surveillé, sanctionné. L'argent se faisant plus rare, on a poussé « vers le bas » certaines responsabilités. Mais nous sommes-nous assurés que les nouveaux déléguaires avaient vraiment les moyens de les assumer? La municipalité, alors responsable de la circulation, des services publics de base et de la sécurité des biens et des personnes (dans les villes), est devenue à son tour source de règlements de plus en plus nombreux.

Le discours néolibéral stigmatisait les fonctions publiques, lourdes, coûteuses et

inefficaces, disait-on. Le privé est devenu la panacée. Les PPP sont nés, on a grugé la sécurité d'emploi chez les fonctionnaires en faisant de plus en plus affaire avec le privé.

L'administration publique a perdu les moyens de faire ses propres expertises et beaucoup de ses compétences. Elle a perdu une partie essentielle de sa justification. Nous sommes maintenant à l'aube d'un retour du balancier.

Voir venir

Il est ahurissant que la crise financière, dont on a souligné le cinquième anniversaire, n'ait pas débouché sur des corrections, qui



apparaissent essentielles à tous ceux qui ne sont pas bénéficiaires de cette cupidité.

Pourtant, il y a une quinzaine d'années, des analystes, des penseurs et des chercheurs voyaient venir cette situation au moment où le gouvernement américain a déréglementé le fonctionnement des banques et des institutions financières pour leur permettre de « jouer » le vrai argent des vrais citoyens. On pensait que cela n'arriverait pas, dans ces milieux qui ne vivent que pour l'argent, sans conscience sociale et sans se préoccuper de l'impact de leur cupidité sur les plus petits dans nos communautés et dans nos pays.

On a qu'à ouvrir les journaux pour voir ce qui en est aujourd'hui : aucune condamnation sérieuse, tout est en place pour que la crise puisse recommencer, mais sans que personne ne cherche à l'éviter. Les taux d'intérêt sont bas, ce qui fait que les fonds de pension ne rapportent pas beaucoup, entraînant l'appauvrissement relatif des caisses de retraite. Dans cette spéculation pyramidale, ce sont toujours les plus petits, au bas de la pyramide, qui, finalement, écopent. Ceux d'en haut sont partis avec l'argent, ceux d'en bas perdent le peu qu'ils y ont mis, souvent conseillés par des institutions financières aussi gourmandes que les spéculateurs.

Une organisation comme la CSN doit avoir quelque part un noyau de réflexion qui s'appuie sur soit les universités, soit quelques chercheurs et qui n'a que pour mandat de voir venir, imaginant les impacts possibles sur ses membres, bien sûr, mais aussi sur tous les travailleurs, membres ou non. Au quotidien, le néolibéralisme continue à grignoter l'État et les services publics. Les gouvernements qu'ils soient de gauche, de droite ou du centre sont devenus prisonniers de ce système et, malgré leurs discours et leurs promesses, ne peuvent à peu près rien y changer. Les coopératives, en particulier le Mouvement Desjardins, la CSN et les penseurs de l'administration publique ont le devoir de voir venir le retour du balancier afin de protéger ceux qu'ils ont le mandat de représenter.

Vous entendez souvent des gens qui se disent progressistes, mais qui ne sont en fait que des néolibéraux, casser du sucre sur le dos des syndicats. Les médias montrent en exergue les moments les plus difficiles, mais personne ne parle de leur rôle auprès de leurs membres. Est-ce qu'on aurait oublié ce rôle d'éducation et d'information ? Le Mouvement Desjardins, tout en étant aussi efficace qu'une grande banque, a le devoir de protéger le développement coopératif, de le favoriser en région et de faire en sorte que l'on réapprenne ensemble à utiliser à la fois la conscience sociale, la force du travail, l'argent que nous mettons en commun et l'État dans ses responsabilités premières de planification et d'orientation.

Je lisais récemment dans *Le Monde diplomatique*, un article du 9 septembre 2013, que les salariés et les retraités étaient dans la ligne de mire des gouvernements afin de se refaire des fonds, épongés par la crise économique. Le gouvernement socialiste français, tout socialiste qu'il soit, a la philosophie suivante,

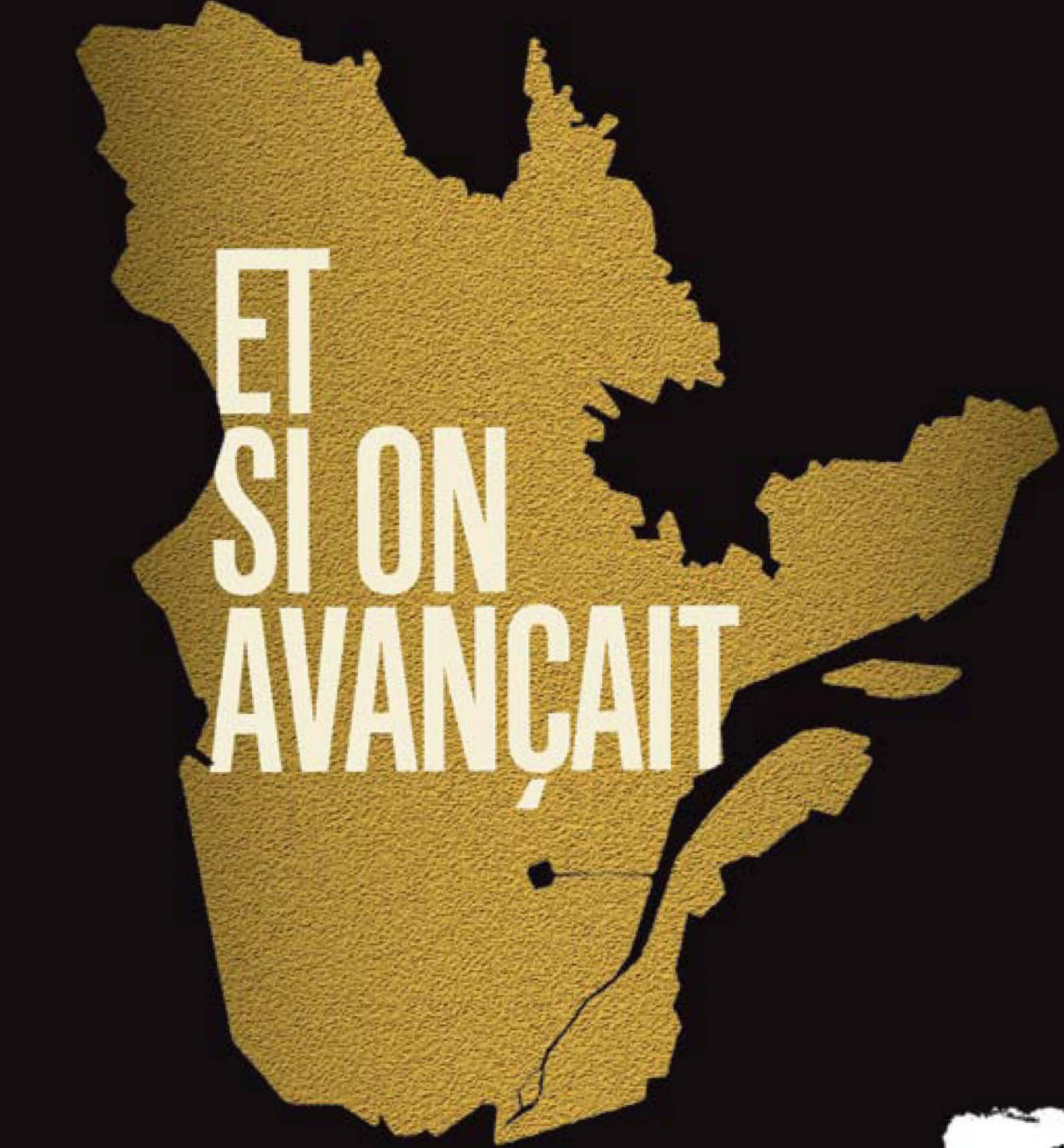
selon cet article : « Travailler plus pour toucher moins et, sans attendre, payer plus ». C'est aussi le rêve de certains de nos dirigeants politiques et de nos hauts fonctionnaires dans ce qu'on appelle l'effort de redressement des finances publiques. Il faudrait plutôt s'attaquer au double emploi, aux cheminements tordus qui conduisent à amorcer des projets qui ne se terminent jamais que dans le désastre comme on l'a vu à Montréal dans le dossier de l'Université du Québec ou sous l'autorité fédérale il y a déjà quelques années, à l'aéroport de Mirabel qui a coûté plus de 2 milliards en argent de l'époque aux citoyens et qui est aujourd'hui fermé : Une perte nette.

Il faut que ceux qui en sont capables, notamment dans les grandes organisations que j'ai mentionnées plus haut, choisissent de consacrer un certain nombre de ressources à la lecture, à la réflexion, et ce, pour que les gens que l'on représente soient informés et éduqués sur la façon dont la société fonctionne pour pouvoir se mobiliser autrement que pour quelques dollars.

Le défi de la CSN

Sans se renouveler, ces grands piliers du développement du Québec risquent de mêler les choses, de ne plus faire la différence entre le développement et la croissance et, finalement, de permettre aux décideurs publics de nous transformer peu à peu en consommateurs de biens produits ailleurs et de la recherche faite ailleurs et d'appauvrir notre principale ressource qui est la ressource humaine, qu'elle soit au travail ou à l'université.

Le défi de la CSN est de retrouver les sources qui l'ont alimentée, notamment au moment de la présidence de Marcel Pepin, au moment de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval et au moment des grands débats qui portaient sur les enjeux et les projets de société, et non pas uniquement sur les salaires et les conditions de travail. Le modèle de développement que le Québec doit privilégier est celui, dans ses principes, qui a été pratiqué au moment de la Révolution tranquille, mais adapté aux réalités d'aujourd'hui. On doit protéger l'État, quitte à le faire maigrir dans ce qu'il a d'inutile, mais en le renforçant dans ses fonctions essentielles, en évitant les chevauchements tout à fait improductifs et en nous assurant qu'il sorte des tablettes les études qui ont été réalisées et commandées au fil des années et qui ont soigneusement été mises de côté pour ne pas déranger les développeurs administratifs du « mur à mur ». ■



ET
SI ON
AVANÇAIT

LE PROGRÈS SOCIAL DÉPEND DE NOUS.

facebook.com/LaCSN | twitter.com/LaCSN



CSN

csn.qc.ca